

N° 67  
JANVIER 2019

# PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

**Unifa**  
L'UNION DES ARCHITECTES

## 49<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES à Marseille : un grand événement

- **CAHIER SPÉCIAL** : Normandie
- " Maîtrise d'œuvre et concurrence "
- Réforme de la formation professionnelle

# CEGIBAT

L'expertise efficacité énergétique de GRDF

# Conception de bureaux bioclimatiques

Guide technique dont l'objectif est d'aider les professionnels de la filière du bâtiment, et notamment les bureaux d'études thermiques, à concevoir, dans les règles de l'art, un bâtiment bioclimatique (réf.: 2CBB 01 18).



Disponible  
à la vente sur  
[www.cegibat.grdf.fr](http://www.cegibat.grdf.fr)

Quel que soit votre fournisseur  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

# LA DÉMOCRATIE EN FAIBLESSE DE COMMUNICATION CONSTRUCTIVE

Depuis plus d'un an, nous avons alerté à tout vent, en quoi la faible écoute de nos dirigeants nous confrontait à ce que nous avons appelé dans notre dernier éditorial : "le mur des sourds". Et pourtant...

Le corps électoral confie un mandat à des élus pour diriger, avec des budgets extrêmement importants, une politique qui détermine notre quotidien, notre avenir, le cadre de notre vie en société. Avec une abstention grandissante, ces manettes sont confiées par de moins en moins d'électeurs à des dirigeants de plus en plus isolés. Le rôle des corps intermédiaires, dont bien évidemment celui de notre syndicat, l'Unsa, tend à se diminuer par l'affaiblissement de deux vecteurs :

- le désintérêt des individus pour l'action collective en laquelle ils ont difficulté à croire ou s'investir ;
- la mise à l'écart de ces corps intermédiaires par nos élus et ce, tout particulièrement depuis les dernières élections.

Parallèlement, les réseaux sociaux retiennent l'attention de nos dirigeants, qui ont tendance à réagir à la dernière action collective émergeant de telles ou telles plateformes ou messageries numériques. Nous sommes nombreux à y trouver un moyen d'expression qui nous donne l'illusion d'agir ou l'impression d'exister, alors que nous alimentons simplement des mouvements collectifs éphémères peu à même de produire des effets construits, concrets et réfléchis. Aussi, le pouvoir s'use-t-il vite... très vite avec l'affaiblissement rapide du soutien populaire. Et s'en suit inéluctablement une baisse de popularité qui fragilise la légitimité de ce pouvoir. Par la suite, les nouvelles élections se focalisent alors principalement sur l'éviction des dirigeants sortants. C'est le **dégagisme**.

Les mécanismes démocratiques se désarticulent, avec pour partie d'explication, l'extinction progressive et programmée

des corps intermédiaires au profit des réseaux sociaux. Ceux-ci confrontent, en direct, l'intérêt particulier de chaque individu à l'intérêt général.

C'est pourtant dans un syndicat professionnel que naissent les idées, se développent la contradiction et la réflexion. Les propositions se construisent et deviennent l'expression d'un groupe et non l'agrégation imprécise d'opinions dispersées.

Notre union doit évoluer, être plus attractive, plus constructive, moins arc-boutée sur des acquis qui doivent se mettre en phase avec nos systèmes.

C'est pourquoi, nous nous employons à dynamiser notre fédération, à solliciter les rencontres, à manifester, à nous manifester, à sans cesse contribuer, proposer, rencontrer. Nous le faisons avec vous qui constituez pleinement cette force qu'il faut animer, réanimer, sans jamais abandonner... C'est le cœur de la démocratie que nous devons rappeler chaque jour à nos dirigeants (cf l'entretien avec Julien Denormandie dans le présent numéro).

Plus que jamais, nous devons conduire l'action syndicale avec conviction. Elle permet de mener une réflexion issue des réalités et de construire des propositions raisonnées et novatrices.

Très bonne année à tous.

**Régis Chaumont,**  
Président de l'Unsa



# Unsa

L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail : contact@unsa.fr  
passionarchitecture@unsa.com  
Site : www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Chaumont  
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Contineau  
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki  
→ CONTRIBUTEURS : À l'honneur/Actus : Editions PC - Bon sens : Gilbert Ramus (illustrations : Nicolas Depoutot) - Infos Ministères : Régis Chaumont - Vie syndicale : Estelle Palucki, Editions PC, Régis Chaumont, Philippe Klein - Club Prescrire : Ruth Mnamani - International : Yves Monnot, Philippe Klein - Infos sociales : Nathalie Briard, Gilles Lefebvre - Formation : Yves Monnot, Patrick Julien - Cahier spécial Région : Estelle Palucki, Editions PC - Le BIM & les architectes : Lionel Blancard de Léry, François Pélerin, Zeina Khawam.

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél. - fax Unsa : 01 45 44 58 45  
→ CONCEPTION ET RÉALISATION : EDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60  
Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa  
→ RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 | Imprimerie : JJ Production  
→ COUVERTURE : "ZAC du pressoir" : bâtiment de bureaux biosourcés et modulaires, Le Havre (76) (architecte : ateliers 6.24) © Vincent Rustuel

## À L'HONNEUR / ACTUS

5

## BON SENS

8

"Maîtrise d'œuvre et concurrence"

## INFOS MINISTÈRES

13

Rencontre avec Julien Denormandie

## VIE SYNDICALE

14

49<sup>e</sup> Congrès des architectes à Marseille : un grand évènement

## CLUB PRESCRIRE

19

## INTERNATIONAL

24

Le Futur que nous voulons : "Objectif Développement durable" / Colloque "La reconversion et la transition du patrimoine bâti" et Assemblée générale du CAE

## INFOS SOCIALES

26

"Réforme de la formation professionnelle" / PACTE : droit de réponse

## FORMATION

30

"Les 50 ans du GEPA : la formation continue !" / FIF-PL : critères de prise en charge 2019

## CAHIER SPÉCIAL NORMANDIE

31

Tribune d'Hervé Morin, président de la Région Normandie / Le Réseau des Architectes Normands / Réalisations en région

## LE BIM & LES ARCHITECTES

37

"Gilet jaune et numérique" / Le BIM au service de la requalification architecturale / Le BIM en action

**1<sup>er</sup> PRIX**

MAISON INDIVIDUELLE  
SARAH MARKERT ARCHITECTES  
Beaune (Bourgogne)

**2018**

**4<sup>E</sup> ÉDITION**

CONCOURS  
**LA TUILE TERRE CUITE**  
**ARCHITENDANCE**

Palmarès complet  
sur [www.latuileterrecuite.com](http://www.latuileterrecuite.com)

En partenariat avec  
**mma**  
Maison des missions  
de l'architecture

**1<sup>er</sup> PRIX**

LOGEMENT COLLECTIF  
Grand prix du jury  
ATELIER BETTINGER  
DESPLANQUES  
37 logements à Etainhus  
(Seine-Maritime)

**1<sup>er</sup> PRIX**

ÉQUIPEMENT TERTIAIRE  
AGENCE KALUS ROUSSEL ARCHITECTES  
Pôle multi-accueil petite enfance à Paris (18<sup>e</sup>)  
Photographe : Cécile Septet

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**TUILES &  
BRIQUES**

## # GRAND PRIX NATIONAL DE L'ARCHITECTURE 2018

Le 19 octobre dernier, **Pierre-Louis Faloci**, architecte et enseignant à l'ENSA de Paris Belleville, était proclamé **lauréat du Grand Prix national de l'architecture 2018** par le ministre de la Culture Franck Riester.

Le jury a salué l'œuvre de Pierre-Louis Faloci, au regard des valeurs esthétiques, éthiques et constructives de ses travaux d'architecture, ainsi que son engagement au service des enjeux de société, notamment environnementaux.



© MCQUINER PLOWY

## # GRAND PRIX DE L'URBANISME 2018



© DANIEL COUTELIER - TERBA

Le **Grand Prix de l'urbanisme 2018** a été décerné à l'agence **Ter** (Henri Bava, Michel Hössler et Olivier Philippe) par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le 11 décembre au Palais Brongniart, à Paris.

Paysage, urbanisme, architecture, infographie, géographie, sociologie, scénographie... résolution pluridisciplinaire, l'agence Ter est composée d'une équipe d'une cinquantaine de personnes de quinze nationalités différentes. C'est le premier collectif à recevoir ce prix.

## # GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE 2018

Les tandems "**Atelier Jacqueline Osty et Associés - In Situ Paysage et urbanisme**" pour la maîtrise d'ouvrage et "**la ville et la métropole de Rouen**" pour la maîtrise d'ouvrage, ont remporté l'édition 2018 du **Grand prix national du paysage**,

pour la mutation au long cours des anciennes emprises portuaires de Rouen. Leur prix leur a été remis le 14 novembre par Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.



© DANIEL COUTELIER - TERBA

## # DELPHINE ABOULKER, CONSEILLÈRE PATRIMOINE ET ARCHITECTURE



© MCQUINER PLOWY

**Delphine Abouker a été nommée conseillère en charge du patrimoine et de l'architecture** au cabinet de Franck Riester, ministre de la Culture, par arrêté du 11 décembre 2018.

Architecte DPLG, titulaire d'un diplôme d'études approfondies en histoire de l'art et d'un doctorat en sociologie, elle a débuté sa carrière en participant à divers projets portés par Christian de Portzamparc et Peter L. Gluck & Partners. Créatrice du Prix Archinovo en 2011, elle a collaboré dès 2015 avec le ministère de la Culture sur la Stratégie Nationale de l'Architecture (SNA) et la mise en place des Journées européennes du patrimoine.

## # ÉQUERRE D'ARGENT 2018



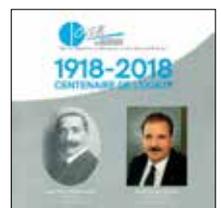
La cérémonie de remise des prix de l'Équerre d'argent 2018 s'est déroulée au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris le 26 novembre dernier. **Le centre de consultations et de soins à Metz (Moselle) conçu par Richter & associés** remporte le **prix de l'Équerre d'argent 2018**. Quatre autres projets sont récompensés, respectivement dans les catégories "Habitat", "Culture, jeunesse et sport", "Activités" et "Aménagement urbain et paysager". Le jury a également décerné un prix spécial. Le prix de la Première Œuvre a été attribué à Cros & Leclercq pour le restaurant scolaire de l'Institution Notre-Dame à Pamiers (Ariège).

## # L'OGBTP EST CENTENAIRE

Le 18 octobre dernier, l'**Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP)** fête ses 100 ans d'existence.

À cette occasion, un ouvrage a été édité retraçant l'histoire, les actions et missions de l'Office.

On y retrouve également une préface de Régis Chaumont, président de l'Unfsa.





---

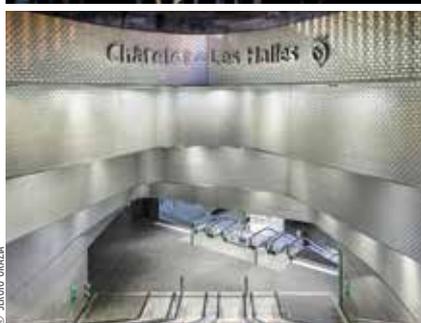
## LES PETITES PIÈCES CERTIFIÉES FONT LES GRANDES ŒUVRES

---

La grandeur d'une œuvre architecturale n'est possible que grâce à l'exigence apportée au moindre détail. Certification connue et reconnue de tous, NF vous assure qualité et fiabilité à tous les niveaux. Pour les petits comme pour les grands travaux, choisissez la sérénité, choisissez des produits certifiés NF.



# PRIX DUO@WORK 2018



© SERGIO GRAZIA

La proclamation des résultats de la **5<sup>e</sup> édition du Prix DUO@WORK** a eu lieu le 27 septembre 2018 lors de la cérémonie d'inauguration de la 11<sup>e</sup> édition du salon Architect@Work à Paris. Le jury – co-présidé par Alain Moatti (architecte) et Jean-Christophe Laurent (Directeur général adjoint de VINCI Immobilier) – a remis le prix 2018 au **duo Patrick Berger & Jacques Anziutti, architectes, et l'industriel La Rochère** pour le projet de rénovation de la gare de Châtelet-Les-Halles, à Paris.

# RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'UNEAP



Le 24 novembre 2018 a été renouvelé le bureau de l'**Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage (UNEAP)**, à Strasbourg. **Laure Gombert**, étudiante de 21 ans à l'École d'architecture de Nantes, **a été élue à sa présidence**. La nouvelle équipe de l'UNEAP s'attachera durant l'année à venir à renforcer ses liens avec chacune des 27 écoles d'architecture et de paysage, par sa présence aux côtés des associations, des élus et auprès de chaque étudiant.

# UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR SYNTEC INGÉNIERIE



Élu par le conseil d'administration pour un mandat de deux ans, **Pierre Verzat** succède à Nicolas Jachiet à la **présidence de la fédération professionnelle de l'ingénierie**. Cet ingénieur de 57 ans, membre du conseil d'administration de Syntec-Ingénierie depuis 2013, s'est fixé pour mission de porter haut le drapeau de l'ingénierie, de soutenir le développement de la profession et de développer les services aux adhérents.

# 26<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UNAPL

L'**Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL)** est une organisation représentative et intersyndicale qui fédère 67 syndicats d'employeurs. Elle a tenu son **26<sup>e</sup> Congrès national le vendredi 7 décembre, au Palais Brongniart**, à Paris. Outre les cinq ateliers, les assemblées plénières du matin (les réformes, quel impact sur les entreprises libérales) et de l'après-midi (quels défis pour les entrepreneurs libéraux en 2020) ont réuni plusieurs centaines de professionnels autour

d'une tribune de personnalités d'envergure. Les professions libérales représentent 1 million d'entreprises en France, 200 milliards de chiffre d'affaires et 2 millions d'actifs qui produisent 15% de la richesse nationale. À l'heure du rapprochement des branches et de la restructuration de la formation par les nouveaux opérateurs de compétences (OPCO), ce congrès a montré la force de l'UNAPL et l'écoute dont elle dispose auprès de nos institutions.

**ARCHITECT  
@WORK**  
FRANCE / BORDEAUX

**Parc des  
Expositions  
de Bordeaux**  
**28-29 mars 2019**

1<sup>e</sup> édition - 10:00-19:00

**ÉVÈNEMENT EXCLUSIF** présentant les dernières innovations d'industriels de la construction

**PRODUITS SÉLECTIONNÉS** par un comité de pilotage

**THÈME : ARCHITECTURE CONSCIENTE**

Pré  
enregistrez-  
vous  
Code  
d'invitation  
B128900



@ATW\_INTL #ATWFR



@architect\_at\_work #ATWFR

[WWW.ARCHITECTATWORK.FR](http://WWW.ARCHITECTATWORK.FR)

LE TITRE POURRAIT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE RÉTICENCE DES MAÎTRES D'ŒUVRE FACE À LA CONCURRENCE: au contraire, les architectes clament haut et fort qu'ils ne sont nullement opposés à celle-ci<sup>1</sup>.

Ils demandent seulement que la concurrence à laquelle ils sont soumis soit loyale et ait pour finalité la création d'un cadre de vie de qualité. La présente étude analyse les modalités de concurrence et cherche les plus appropriées pour divers objets: fournitures, travaux, prestations matérielles et intellectuelles.



**Gilbert Ramus**, Ch. ONM  
Architecte – Commission juridique de l'Unsa  
Administrateur de l'Office général  
du bâtiment

## MAÎTRISE D'ŒUVRE ET CONCURRENCE

### SOMMAIRE DU DOSSIER

#### 1 – Les conditions d'efficacité de la concurrence peuvent aisément être cernées

- 1.1 – La concurrence doit être un facteur de progrès
- 1.2 – Achats de "produits connus"
- 1.3 – Cas des "produits" encore à "produire", mais parfaitement définissables par un cahier des charges
- 1.4 – Cas des "produits" encore à "produire" mais dont les qualités attendues ne sont pas imposables selon des critères objectifs

#### 2 – Analyse du cas de la maîtrise d'œuvre

- 2.1 – Qualités attendues des ouvrages de bâtiment impossibles selon des critères quantifiables objectivement
- 2.2 – Qualités espérées mais impossibles à quantifier selon des critères objectifs

#### 3 – Solutions alternatives à l'appel d'offres basique

- 3.1 – Concours d'architecture
- 3.2 – Négociation directe avec quelques candidats sélectionnés
- 3.3 – Choix direct d'un maître d'œuvre

#### 4 – La question des repères indicatifs chiffrés

- 4.1 – Qu'est-ce qui s'oppose à l'existence de barèmes?
- 4.2 – Qu'est-ce qui permet l'existence de barèmes?
- 4.3 – Quels repères chiffrés éventuels?

### Conclusion

#### 1 – Les conditions d'efficacité de la concurrence peuvent aisément être cernées

##### 1.1 – La concurrence doit être un facteur de progrès

La concurrence est généralement un facteur de progrès si elle est utilisée avec sagesse.

Par contre, si elle est appliquée selon des principes inappropriés à certaines situations, elle peut avoir des conséquences désastreuses: elle peut même avoir des issues tragiques<sup>1</sup>.

Il est donc utile de chercher comment remédier à ces risques dans certains domaines.

#### On rappellera les finalités de la mise en concurrence:

- Selon la nature du produit<sup>3</sup> recherché, l'acheteur doit se fixer sur ses attentes.
- L'acheteur doit choisir le fournisseur ou le prestataire offrant le "produit" répondant le mieux à ses attentes.
- Et il doit arrêter le prix du marché.

#### La concurrence repose donc généralement sur l'analyse du rapport "qualité/prix" entre plusieurs offres.

On verra que ce n'est pas toujours possible et qu'il existe alors d'autres outils.

#### Toutefois, pour que l'analyse du rapport qualité/prix soit possible et avantageuse, trois conditions sont nécessaires:

- Le marché conclu doit être précis dans ses exigences; dans certains domaines, celles-ci peuvent faire l'objet d'un cahier des charges.
- En cours ou en fin d'exécution du marché, l'acheteur doit pouvoir sanctionner le fournisseur d'un produit non conforme ou le prestataire décevant ou défaillant.
- Il faut que les conséquences néfastes d'un mauvais achat ne soient pas disproportionnées avec l'économie apportée par la mise en concurrence des candidats à un tel marché.

1 } Avec malice, on rappellera que pour certains concours internationaux, ce sont des centaines d'architectes qui, volontairement, décident de se confronter à leurs confrères: 681 candidats pour le Centre Pompidou, 424 pour la Tête Défense. Plus sérieusement, on admettra que ce n'est pas dans de telles conditions qu'une profession peut survivre, puisque elle dépense collectivement plusieurs fois les honoraires globaux du lauréat qui les dépensera pour exécuter la mission (voire, collectivement, des sommes qui peuvent approcher celle de l'ouvrage lui-même!)

2 } Quand un pays a son économie fondée sur seulement quelques ressources, toute sa population peut être brutalement plongée dans l'extrême pauvreté, si les puissances financières qui contrôlent les marchés ont trouvé des pays à moindre coût de production. Comme funestes effets français de la libre concurrence, on pourrait citer les nombreux suicides de fermiers.

3 } Dans la présente étude, le terme "produit" englobera souvent: - les fournitures, - les travaux - ou les services. De même le terme "entreprise" peut concerner: - les industriels et fournisseurs, - les entrepreneurs de travaux, - les fournisseurs de services ou de prestations immatérielles.



## 1.2 – Achats de “ produits connus ”

La plupart des “ produits ” existants (notamment les fournitures), font régulièrement l’objet de diverses évaluations : performances, praticité, coûts d’usage, aspect, longévité, garanties, etc. On peut même souvent obtenir des échantillons, voire procéder à des essais.

Lors d’une mise en concurrence, il est donc parfaitement possible d’apprécier simultanément les qualités des produits et les prix proposés par les candidats à un marché.

Le sanctionnement d’un mauvais fournisseur passe par l’application des clauses de pénalisation du contrat, ou par l’exclusion du fournisseur pour d’autres achats, mais passe également par la recherche de responsabilité en cas de conséquences préjudiciables.

**L’analyse du rapport “ qualité/prix ” a tout son sens.**

La situation est plus compliquée quand il n’est pas possible d’apprécier, sur pièces, les qualités des produits objets des marchés à passer.

C’est ce que l’on va voir ci-après.

## 1.3 – Cas des “ produits ” encore à “ produire ” mais parfaitement définissables par un cahier des charges

D’innombrables entreprises sont mises en concurrence pour des travaux à exécuter ou des prestations à accomplir, **seulement** après passation des commandes.

Dans le domaine du cadre de vie, le cas le plus constant est celui des **marchés de travaux** dont l’exécution ne commencera qu’après signature des marchés.

Dans ce domaine, il vaut mieux que la commande soit passée sur la base d’un projet établi par un maître d’œuvre, car il est alors possible de décrire de manière exhaustive et détaillée les ouvrages à réaliser.

On ajoutera que cette description, les performances imposées, les exigences d’exécution, les garanties et assurances sont aisément fixées selon des **repères quantifiables objectivement**.

Il n’y a alors aucune réticence à mettre en concurrence les entreprises de manière classique, puisque le maître d’œuvre pourra, tout au long du chantier, vérifier l’exécution conforme des travaux, jusqu’à leur réception : il s’agit bien d’une commande décrite exhaustivement “ a priori ” et contrôlable “ in fine ”.

**La concurrence fondée principalement sur le prix<sup>4</sup>, a encore tout son sens.**

## 1.4 – Cas des “ produits ” encore à “ produire ”, mais dont les qualités attendues ne sont pas “ imposables ” selon des critères objectifs

Il s’agit surtout de prestations “ intellectuelles ” dont les éléments matériels sont totalement secondaires par rapport aux enjeux du marché :

ce n’est pas le nombre de pages de la plaidoirie qui importe, mais son intelligence et son efficacité. Sur une telle attente du justiciable, il n’existe pas de repères quantifiables ; l’avocat ne peut pas s’engager sur le gain du procès, ni même sur sa durée !

Dans le domaine du cadre de vie, la fonction de maîtrise d’œuvre est évidemment l’exemple type de marché pour lequel :

- Les qualités attendues ne sont pas toutes imposables quantitativement et objectivement par un cahier des charges.
- Le repère du prix des offres n’est pas pertinent : désigner son maître d’œuvre sur le critère de son prix, c’est, inévitablement, choisir celui qui consacrera le moins de temps de recherche, d’étude et de création de l’ouvrage à construire, sans doute avec les acteurs les moins compétents, au détriment des qualités espérées mais non imposables.

**La concurrence fondée sur le rapport qualité/prix perd tout son sens puisque, seule, une fraction des qualités attendues est susceptible de faire l’objet d’une “ notation ” et parce que le repère du prix, noté basiquement<sup>5</sup>, peut être contre-productif.**

## 2 – Analyse du cas de la maîtrise d’œuvre

Le rôle d’un maître d’œuvre n’est pas de faire empiler des parpaings de qualité autour des surfaces requises par le programme de son client.

**La maîtrise d’œuvre est une tâche de création.**

À partir d’un programme établi par le maître d’ouvrage, **le maître d’œuvre doit imaginer l’ouvrage** qui répondra le mieux aux attentes de son client, compte-tenu des divers contextes et contraintes de toutes natures, tels que ceux inhérents au site de la réalisation.

### 2.1 – Qualités attendues des ouvrages de bâtiment, imposables selon des critères quantifiables objectivement

Beaucoup de gens ont une vision rétrécie des qualités attendues des ouvrages.

Certains privilégieront la solidité de la construction, d’autres ses performances énergétiques, ou les facilités de son entretien, ou sa sécurité contre l’incendie, ou divers autres objectifs.

**Ces qualités font évidemment partie des exigences de tout maître d’ouvrage.**

Ce dernier a donc intérêt à fixer, dans son programme, de manière précise, la plupart des performances techniques attendues, surtout lorsqu’elles excèdent celles imposées réglementairement.

Mais on va voir qu’il y a beaucoup d’autres qualités à satisfaire, et diverses difficultés à vaincre.

### 2.2 – Qualités espérées mais impossibles à quantifier selon des critères objectifs

**On rappellera d’abord que le maître d’ouvrage et son maître d’œuvre ont une noble responsabilité à l’égard de la collectivité.**

En effet, tout ouvrage réalisé constitue un nouvel élément du patrimoine d’un pays pour des décennies, voire des siècles : il s’imposera à tous, et pas seulement à son propriétaire et à ses utilisateurs.

4 } Même si le “ prix ” est un facteur majeur du choix des entreprises, il est parfaitement possible d’ajouter d’autres critères de choix, comme par exemple le nombre d’emplois de travailleurs en insertion ou le délai d’exécution : là encore, il s’agit d’éléments objectifs et contrôlables.

5 } La notation basique du critère “ prix ” est de donner la meilleure note au prix le plus bas. Il est pourtant possible d’imaginer d’autres méthodes de notation.

Avec cette perspective, les performances technico-économiques évoquées au § 2.1, pour importantes qu'elles soient, sont loin d'être les seules susceptibles d'assurer la réussite d'une réalisation.



La principale difficulté pour garantir le meilleur ouvrage possible, est qu'une grande partie des qualités attendues ne peuvent qu'être évoquées, mais non quantifiées dans le contrat.

On reprendra l'énumération succincte de l'article paru dans PA 66 (page 11).

Comment pourrait-on imposer, a priori, et contrôler, in fine, sur la base de critères objectivement quantifiables :

- L'impact social réussi d'une construction sur ses utilisateurs, alors qu'il est reconnu que le comportement des personnes est grandement influencé par le cadre où elles vivent.
- La valeur culturelle attendue de chaque nouvel ouvrage : l'architecture est en effet le seul art qui s'impose à tous, alors que, pour des décennies, chaque construction reste "ineffaçable" !
- L'enrichissement urbanistique que chaque bâtiment doit apporter à la cité.
- Les qualités environnementales de la réalisation, dans tous les sens du terme.
- L'ergonomie d'usage pour ses occupants.
- Les qualités esthétiques appréciées sur tous leurs aspects : composition d'ensemble, ambiances des grands et petits espaces, harmonie et choix judicieux des composants : natures, textures, couleurs, transparence, reflets, lumières, etc.
- La facilité d'exploitation et d'entretien des ouvrages.
- La productivité des personnes en activité, favorisée ou compromise, selon que l'organisation des espaces aura été ou n'aura pas été longuement réfléchi lors des études de conception.
- Et, plus généralement, le bien-être ressenti par les personnes, dont dépend le mieux-vivre collectif.

Une autre difficulté est que les nombreux objectifs ne sont jamais totalement compatibles : le coût de construction le plus bas est d'ailleurs régulièrement le premier obstacle pour atteindre le maximum de qualité dans chaque partie d'ouvrage : il faut continuellement arbitrer.

Comme il a été écrit en fin du § 1 : "La concurrence fondée sur le rapport qualité/prix (base de l'appel d'offres classique) perd tout son sens : - puisque, seule, une fraction des qualités attendues est susceptible de faire l'objet d'une "notation" - parce que le repère du prix, noté "comme d'habitude", peut être contre-productif."

La conception d'un ouvrage est donc un challenge dont la réussite ne peut résulter que d'une coopération confiante entre un maître d'ouvrage et son maître d'œuvre, si le premier a pu choisir le second selon des critères pertinents et lui a donné des moyens appropriés, notamment par une rémunération suffisante.

### 3 - Solutions alternatives à l'appel d'offres basique

Puisqu'on vient de démontrer que l'analyse du rapport qualité/prix des offres de plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre n'était pas pertinente, il est nécessaire de rechercher d'autres solutions pour choisir un maître d'œuvre et fixer sa rémunération.

Mais on redira que les architectes ne sont nullement opposés à la concurrence : ils demandent seulement que celle-ci soit loyale et ait pour finalité d'atteindre la meilleure qualité du cadre de vie.

#### 3.1 - Concours d'architecture

Pour résoudre, au moins partiellement, la première difficulté sur les critères de qualité à prendre en compte pour choisir son maître d'œuvre, le concours d'architecture et d'ingénierie entre plusieurs équipes présentant les références et moyens correspondant à la future commande, est la solution la plus pertinente.

En effet, les avant-projets imaginés par chaque équipe vont permettre au maître d'ouvrage d'apprécier une grande partie des qualités attendues du futur ouvrage, mais non imposables a priori selon des critères objectifs, ni contrôlables, in fine.



Demeure la question de fixation de la rémunération du lauréat du concours.

Si le maître d'ouvrage commet la faute de donner un poids significatif à la rémunération proposée par chaque équipe (avec la meilleure note au montant le plus faible), il prend le risque de devoir contracter avec une équipe qui ne propose pas le meilleur projet, correspondant le mieux à ses attentes.

C'est totalement insensé, quand on réfléchit au fait qu'une différence de rémunération est totalement marginale par rapport aux enjeux d'un bâtiment réalisé (voir § 2.2). Après une réalisation médiocre, rejetée par tous, quel maître d'ouvrage osera s'en excuser en invoquant le choix du maître d'œuvre le moins cher ?

C'est à cette occasion qu'on doit rappeler la troisième condition pour que la concurrence soit avantageuse (§ 1.1) : il faut que les conséquences néfastes d'un mauvais achat ne soient pas **disproportionnées** avec l'avantage apporté par la mise en concurrence des candidats sur leur prix.

**Le cas d'un "mauvais achat" de maîtrise d'œuvre entre bien dans cette situation où ses conséquences préjudiciables pour tous (pour des décennies) sont démesurées en regard de l'avantage marginal d'un prix un peu plus bas.**

#### Quelles solutions ?

La plus simple est de ne donner aucun poids au montant de la rémunération qui sera fixée librement par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Si ceux-ci peuvent être aidés dans cette discussion sur le prix par des documents donnant des indications sur les rémunérations les plus adéquates, tant mieux : **toutes les parties "y gagnent"**, surtout le maître d'ouvrage puisqu'il donne à son maître d'œuvre le maximum d'atouts pour concevoir le meilleur projet.

**En outre, des repères sérieux de rémunération mis à sa disposition lui permettent de justifier le prix convenu, et d'éliminer éventuellement des offres anormalement basses (OAB).**

Pourquoi un maître d'ouvrage qui a été satisfait des prestations d'un architecte ne pourrait-il pas lui renouveler sa confiance pour une seconde opération, éliminant ainsi le risque d'un autre prestataire avec lequel il pourrait ne pas s'entendre ou dont il pourrait être déçu.

Quand le critère prix ne peut pas être éliminé, il est possible de lui donner une valeur réduite, au plus égale à 10% de la valeur des autres critères de choix.

On doit aussi réfléchir à la façon de noter le critère prix. Au lieu de donner de façon primaire la meilleure note au prix le plus bas, pourquoi ne pas "l'apprécier" par rapport à une valeur conseillée du marché, fixée avec des outils appropriés.

Les architectes pourront proposer d'autres modes de notation du critère prix.

### 3.2 – Négociation directe avec quelques candidats sélectionnés

La procédure d'un concours peut ne pas convenir à certaines situations<sup>6</sup>.

À défaut de disposer d'un avant-projet dont le maître d'ouvrage pouvait apprécier les qualités, les meilleurs critères de choix entre plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre sont :

– leurs **références**, notamment celles d'importance et de complexité voisines, mais sans exiger les références d'ouvrages analogues,

– les **moyens** matériels et techniques dont les équipes disposent, – et surtout, les **professionnels** (qualifications et expériences) qu'elles comptent mettre au travail pour concevoir le meilleur projet et en assurer la réalisation par les entreprises.

**Là encore, avec évidence, donner de l'importance au prix le plus bas risque fort d'être préjudiciable à la qualité finale du projet.**

### 3.3 – Choix direct d'un maître d'œuvre

Ceux qui ne pensent que "commande publique" sont choqués à l'évocation d'une telle méthode.

En effet, en raison du manque de confiance dans l'honnêteté des acteurs, le choix direct n'est pas admis pour les marchés publics, sauf pour les très petites commandes (et encore, selon certaines conditions !)

Pourtant, pourquoi un maître d'ouvrage qui a été satisfait des prestations d'un architecte ne pourrait-il pas lui renouveler sa confiance pour une seconde opération, éliminant ainsi le risque d'un autre prestataire avec lequel il pourrait ne pas s'entendre ou dont il pourrait être déçu.

On citera aussi le choix par le maître d'ouvrage d'un architecte dont il a pu apprécier ses autres réalisations (Fondation Cartier avec Jean Nouvel ou Fondation Louis Vuitton avec Franck Gehry). La rémunération est discutée sereinement entre les acteurs. Peut-être seront-ils un jour aidés par des repères indicatifs de rémunération (§ 4). Cela peut être rassurant pour tout le monde.

## 4 – La question des repères chiffrés indicatifs

Tout au long de cette étude, on a vu qu'une mauvaise méthode pour choisir un maître d'œuvre et fixer sa rémunération pouvait contrecarrer gravement la réussite de l'opération.

**L'opportunité d'établir des repères indicatifs des rémunérations des missions de maîtrise d'œuvre se pose alors.**

### 4.1 – Qu'est-ce qui s'oppose à l'existence de barèmes ?

C'est le traité de Rome (25 mars 1957) qui a érigé en principe la **concurrence libre et non faussée**. Aucun traité ultérieur n'a remis en cause ce principe qui est réaffirmé par l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

La France s'est alignée sur ce principe avec l'ordonnance 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 qui a repris l'essentiel des termes des textes européens<sup>7</sup>. Cette ordonnance est à l'origine des sanctions visant le maintien de repères chiffrés pour d'innombrables produits ou services.

Par l'ordonnance 2000-912 du 18 septembre 2000, les dispositions de l'ordonnance de 1986 ont été insérées dans le Code du commerce (articles L.420.1 à L.420.6).

6 } Attention, les motifs de rejet de la procédure de concours sont souvent fallacieux.

Lire Passion architecture n° 66 (pages 11 et 12) où il est démontré que les concours n'engendrent aucun délai complémentaire et que les avantages d'une telle procédure valent cent fois le surcoût initial qu'ils peuvent nécessiter.

7 } On notera à cette occasion que la loi MOP de 1985 n'est pour rien dans l'interdiction des barèmes. Au contraire, les termes des articles 9 et 10 de la loi et des articles 28 à 30 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 sont parfaitement compatibles avec l'utilisation d'éventuels barèmes indicatifs.

### Article L 420.1 du Code du commerce

Sont prohibées même par l'intermédiaire direct ou indirect d'une société du groupe implantée hors de France, lorsqu'elles ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, les actions concertées, conventions, ententes expresses ou tacites ou coalitions, notamment lorsqu'elles tendent à :

- 1° Limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises;
- 2° Faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse;
- 3° Limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique;
- 4° Répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement.

### 4.2 – Qu'est-ce qui permet l'existence de barèmes ?

Ce sont les mêmes textes (y compris européens) qui ont prévu la dérogation possible aux principes rappelés ci-dessus.

### Article L.420.4 du Code du commerce

1 - Ne sont pas soumises aux dispositions des articles L.420-1 et L.420-2 les pratiques :

- 1° Qui résultent de l'application d'un texte législatif ou d'un texte réglementaire pris pour son application;
- 2° Dont les auteurs peuvent justifier qu'elles ont pour effet d'assurer un progrès économique, y compris par la création ou le maintien d'emplois, et qu'elles réservent aux utilisateurs une partie équitable du profit qui en résulte, sans donner aux entreprises intéressées la possibilité d'éliminer la concurrence pour une partie substantielle des produits en cause. Ces pratiques [...]

On comprendra aussitôt que les prestations de maîtrise d'œuvre jouent un rôle tellement important sur les qualités des ouvrages, et ceci pour des décennies, que les maîtres d'ouvrage seront les premiers gagnants du choix pertinent des acteurs, dotés d'une rémunération appropriée : **les conditions de l'article L.420.4 sont parfaitement réunies.**

**C'est ce qu'a plaidé l'Allemagne auprès de la Commission européenne, avec une argumentation judicieuse** (voir encadré ci-dessous).

L'État allemand a apporté à la Commission européenne des arguments en faveur du maintien des barèmes (HOAI).

Il explique que les barèmes apportent des garanties aux consommateurs en encadrant les contenus des missions, en donnant une visibilité aux consommateurs sur les compétences et moyens minimums à y affecter, qu'ils favorisaient une mise en concurrence sur les compétences et non sur le prix le plus bas.

L'État allemand explique aussi que le vrai enjeu et l'intérêt du consommateur n'est pas de faire des économies sur des prestations de maîtrise d'œuvre, mais d'obtenir les prestations intellectuelles suffisantes pour obtenir les meilleurs prix et la meilleure qualité pour les travaux réalisés par les entreprises.

**Rapporté par Philippe Klein, Vice-président du Conseil européen des architectes (CAE), délégué de l'Unifa à l'international.**

### 4.3 – Quels repères chiffrés éventuels ?

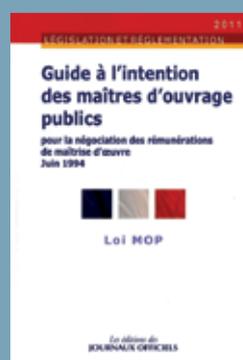
Il ne paraît pas indispensable de revenir à des barèmes imposés, voire réglementaires.

**L'objectif serait plutôt de donner des indications réfléchies sur le niveau des rémunérations les plus adéquates pour la réussite des opérations.**

On se souviendra qu'en 1994, ce sont les maîtres d'ouvrage publics qui ont demandé que soient fixés des repères sérieux pour la fixation des rémunérations des maîtres d'œuvre qu'ils avaient choisis.

Ils avaient bien compris que la discussion pour faire baisser les honoraires n'allait pas dans la bonne direction pour la qualité finale des ouvrages.

C'est ainsi qu'a été établi collectivement et a été publié en juin 1994 le **Guide à l'attention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre**, dit plus brièvement "Guide MIQCP".



### Guide MIQCP

Conçu comme un outil technique, ce guide a comme ambition d'aider les maîtres d'ouvrage publics à la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre. Il a été rédigé à l'issue d'une concertation approfondie avec les maîtres d'ouvrage et les professionnels de la maîtrise d'œuvre.

Il n'a pas de valeur réglementaire, mais les éléments qu'il fournit constituent des références fondées sur des éléments objectifs et réalistes dans un débat librement mené.

Ce guide propose une méthode aisée et souple qui minimise la part du calcul au profit du dialogue maîtrise d'ouvrage-maîtrise d'œuvre.

Sa consultation permet aux maîtres d'ouvrage de négocier sur des bases saines et selon des méthodes raisonnables.

En attendant d'autres propositions pour fixer des repères judicieux, donner une vigueur nouvelle à ce document en invitant officiellement tous les acteurs à s'appuyer sur ses indications pour évaluer les rémunérations, serait un premier pas dans la bonne direction, pour la commande publique comme pour celle privée.

### Conclusion

On peut espérer que les membres du Gouvernement, comprenant l'intérêt de donner aux rémunérations de la fonction "maîtrise d'œuvre" des valeurs favorisant la réussite des opérations (et donc, non choisies sur la base du prix le plus bas), sauront agir dans le même sens que l'a fait l'État allemand.

Si l'aide apportée par d'éventuels barèmes indicatifs peut favoriser l'obtention de l'ensemble des qualités espérées de chaque bâtiment nouveau, il en résultera bien une part équitable pour les maîtres d'ouvrage, ... mais aussi pour la collectivité.

RÉGIS CHAUMONT, PRÉSIDENT DE L'UNSA A ÉTÉ LE PREMIER REPRÉSENTANT DE LA PROFESSION REÇU LE VENDREDI 19 OCTOBRE PAR JULIEN DENORMANDIE, nouveau ministre chargé de la ville et du logement et son conseiller Koumaran Pajaniradja. L'entretien a duré deux heures et de nombreux sujets ont été évoqués.



Régis Chaumont,  
président de l'Unsa

## RENCONTRE AVEC JULIEN DENORMANDIE

Malgré les grandes inquiétudes suscitées par le vote de la loi ELAN, le ministre a affirmé que le rôle des architectes était indispensable et déterminant dans l'élaboration du cadre de vie. Il souhaite minimiser les contraintes légales et réglementaires et renforcer le désir d'architecture. Nous lui avons répondu que l'urgence des enjeux de notre profession et du cadre de vie avait besoin d'un véritable soutien politique et ne pouvait attendre la naissance d'un désir, qui risque d'être long à venir et vite englouti par des mécaniques économiques trop libérées.

Le ministre en a pris acte, ainsi que de toutes les difficultés dont nous lui avons fait part. Il a également entendu notre demande de prise en main conjointe par le ministère de la Culture, celui de la Transition écologique et le sien, sous la direction d'une délégation rattachée au premier ministre, que ce soit pour les questions de formation, d'évolution des pratiques professionnelles (tel le BIM, les réseaux ou l'économie circulaire) ou des responsabilités exorbitantes dont il faut assurer la convergence au niveau de l'Europe. Avec pour objectif l'intervention accrue des architectes sur tous leurs domaines de compétence. Il a pris la mesure de l'apport du savoir-faire et de l'expérience des architectes, plus précisément construits et exprimés au sein des travaux de l'Unsa (Union nationale des syndicats français d'architectes).



Ce qui est en jeu actuellement, c'est de développer et faire évoluer les richesses d'une culture qui a élaboré au fil du temps des règles réfléchies pour garantir la qualité des constructions et la transparence financière des opérations. Ceci ne peut être obtenu qu'avec une maîtrise d'œuvre qualifiée, forte et indépendante.

Nous attendons un calendrier précis pour définir au plus tôt des propositions concrètes, afin d'affirmer le positionnement politique du mandat présidentiel et législatif en répondant à la question: "Quel message souhaitez-vous adresser aux 30 000 architectes, aux 17 000 étudiants et aux 36 000 salariés dans les agences, sur l'avenir de la profession d'architecte?".

Deux semaines après cette rencontre, la douloureuse actualité des effondrements des immeubles de Marseille a rappelé l'urgence nécessaire de mettre en place une vraie politique de rénovation. Le ministre nous a demandé de participer aux travaux de la mission de lutte contre l'habitat indigne conduite par Guillaume Vuilletet, député du Val d'Oise.

Que ce soit sur le bien-fondé du recours à la Loi MOP et à la procédure du concours, à la nécessité d'accompagner l'évolution de notre métier, les pouvoirs publics doivent mettre au service de tous la valeur ajoutée par l'intervention des architectes. Sachons le faire savoir. Sachons être présents dans tout ce qui touche à notre cadre de vie.



Paul Delduc au congrès de Marseille

C'est Paul Delduc, directeur de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) qui a assuré la représentation du ministère au congrès de Marseille, le 25 octobre dernier et il faut saluer là, la qualité de la représentation voulue par le ministre. Cela ne peut faire passer sous silence les affres de la loi ELAN; il appartient désormais au ministère d'engager sérieusement un vrai projet sur "architecte - une profession pour l'avenir".

La feuille de route proposée par l'Unsa comprend six grands thèmes:

1. La formation initiale
2. L'urbanisme
3. L'exercice professionnel
4. La commande publique
5. La commande privée
6. Le relais intergénérationnel.



LE 49<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES S'EST DÉROULÉ LES 25, 26 ET 27 OCTOBRE 2018 À MARSEILLE, avec pour thème: " Métropole : les architectes au cœur des mondes ? ". Adhérents Unfsa, visiteurs, partenaires... près de 800 personnes se sont rassemblées au Palais du Pharo, une participation record pour un congrès organisé en province.

La richesse et la densité du programme ont été saluées par de nombreux participants. Ateliers et conférences thématiques de qualité, invités de marque, moments de convivialité, un village Expo,... tous les ingrédients étaient en effet réunis pour faire de cette édition un véritable succès.

## 49<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES À MARSEILLE UN GRAND ÉVÈNEMENT

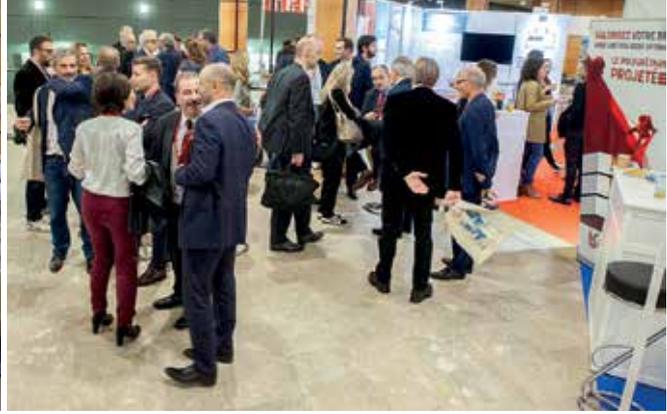
JEUDI 25 OCTOBRE 2018  
Inauguration officielle du congrès



De gauche à droite : **Didier Réault**, vice-président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Délégué aux Finances ; **Patrick Verbauwen**, président du Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône **Régis Chaumont**, président de l'Unfsa ; **André Malrait**, adjoint au Maire de Marseille, Délégué aux Monuments et Patrimoine Historiques, aux affaires militaires et aux anciens combattants,

De gauche à droite : **Paul Delduc** : Directeur Général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ; **Agnès Vince**, Directrice, chargée de l'architecture, Ministère de la Culture ; **Isabelle Savon**, Conseillère régionale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur déléguée à l'économie et aux entreprises ; et **Pierre Chomette**, membre du bureau de l'Unfsa.





## Trophées Jeunes talents 2018

L'association QUALITEL et CERQUAL Qualitel Certification ont remis le Trophée Jeunes talents aux lauréats du concours organisé pour les étudiants en école d'architecture. Cette 8<sup>e</sup> édition a récompensé deux étudiants de l'ENSAM La Réunion pour leur projet "Upcycling Urbain".



## < Table ronde "Métropole, Grand territoire"

Pour aborder ce thème, **Bernard Reichen**, architecte et urbaniste – Grand prix de l'urbanisme 2005, nous a fait l'honneur de sa présence. "Des liens et des lieux", tel était le titre de son exposé en images. À ses côtés étaient présents **Pierre Dartout**, préfet de la région PACA, et **Régis Chaumont**, président de l'Unsa. Le débat était animé par Dominique Errard.

## VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

### Atelier "Le retour à des barèmes pour les prestations de maîtrise d'œuvre?"

Cet atelier a été l'occasion de rappeler les différentes étapes de l'évolution de la suppression de la tarification des prestations de maîtrise d'œuvre en France depuis les décrets ingénierie du 28 février 1973, les interprétations de l'État français des recommandations européennes ayant conduit aux condamnations successives de l'Unsa et du CNOA, les conséquences de l'application de la Loi MOP, et différences actions qui ont pu être menées par les DGCCRF<sup>1</sup> pour contrôler les actions qui sont menées par les organisations professionnelles françaises contre le dumping. Cet atelier a également permis de présenter l'évolution de la position des organisations professionnelles européennes depuis la crise de 2008. Et en effet, nous sommes passés d'une position majoritairement libérale portée, il y a dix ans, par les pays anglo-saxons et par les pays du Nord, ainsi que par les anciens pays de l'Est, à une position très largement favorable à la remise en place d'un encadrement du contenu des missions de maîtrise d'œuvre et de leur rémunération. Cette prise de position a fait l'objet, en Assemblée Générale du Conseil des Architectes d'Europe, de trois votes favorables à l'unanimité des votants, mais en l'absence du CNOA français.

Il a été rappelé que le CAE est très attentif à la position du gouvernement allemand qui, mis en infraction par la Commission européenne, soutient que les barèmes de la HOAI<sup>2</sup> ne sont pas un frein à la libre concurrence ni aux activités d'architectes d'autres pays européens. Actuellement le CAE est en train de travailler sur la valeur de l'architecture pour démontrer les plus-values apportées par les architectes, qu'elles soient sociales, culturelles, environnementales, patrimoniales mais aussi économiques, pour pouvoir justifier nos rémunérations. Les contributions de l'ensemble des organisations professionnelles européennes sont attendues et nécessaires pour conforter l'action du CAE et la soutenir auprès des instances européennes. Les participants à l'atelier ont été sensibles à la démarche et ont exprimé des attentes fortes et immédiates.

**Philippe Klein, vice-président du CAE**

1 } Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes  
2 } Règlement fédéral régissant les honoraires des architectes et ingénieurs en Allemagne.

## Atelier "Architectes: présomption de compétence!"

Animé par **Dominique Errard** – Intervenants: **Lorenz Bräker**, architecte à Lausanne vice-président du Conseil des architectes d'Europe; **Patrick Anjuere**, membre du bureau de l'Unifa vice-président des Architecteurs; **Ahmed Sherif Hamdi**, avocat à Aix-en-Provence organisateur des Rencontres Droit et Construction; **Régis Chaumont**, architecte, expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, président de l'Unifa



Les professions réglementées sont généralement reconnues et respectées pour leur haut niveau de compétences et pour la fiabilité de leurs paroles et actes. Cela ne semble pas être le cas des architectes ! Alors même que le législateur s'appuie sur notre niveau de formation et les garanties que nous apportons pour nous confier la conception du cadre bâti et la garde de l'intérêt public s'y rattachant, nous sommes bien souvent malmenés par l'administration. Au cours de cet atelier, Lorenz Bräker nous a expliqué que cette question se pose dans tous les pays et que c'est l'évolution de la société qui remet en cause l'omniscience de tous les professionnels. C'est une évolution inéluctable que les architectes doivent maîtriser par une formation sans faille et le regroupement nécessaire des praticiens individuels.

M<sup>e</sup> Ahmed-Cherif Hamdi insiste sur la nécessité d'un apprentissage de la pratique dans une structure professionnelle expérimentée pour acquérir cette pleine compétence. Par quelques exemples de jurisprudence, il nous rappelle que la Cour de Cassation retient ou non la responsabilité de l'architecte sur des principes de bon sens. La question de la présomption de compétence, selon Régis Chaumont, ne se situe pas dans les moyens de l'acquérir; ceux-ci doivent être considérés dans la formation initiale ou continue et le contrôle ordinal de l'exercice professionnel. La particularité de la profession d'architecte réside dans la défiance de l'administration qui traite avec doute, voire suspicion, le travail de l'architecte, notamment dans l'instruction des dossiers de permis de construire.

Cette réalité se matérialise également dans les condamnations judiciaires où la responsabilité des architectes est maintes fois retenue sur des défauts d'exécution des ouvrages. Ces condamnations sont souvent prononcées en raison d'une confusion qui est entretenue depuis deux siècles, entre la direction des travaux et leur exécution. Quelle profession intellectuelle réglementée subit autant de mises en cause que la nôtre ? Cette situation le conduit à se protéger tout azimut et à bâillonner son savoir pour ne pas s'exposer. C'est un frein à tout l'apport qualitatif de l'architecte dans l'acte de construire.

Patrick Anjuere explique comment le principe du contractant général proposé par les architectes offre une garantie de résultats; toutefois la position de force des collectivités locales les amène à jongler avec l'application de la réglementation et déprécie le savoir-faire des architectes en remettant incessamment en cause leur compétence.

Ce souhait de voir notre compétence reconnue, ne sollicite pas un statut social ou une position dominante. Elle vise à produire un service de qualité produit par un professionnel qualifié et contrôlé. Tout le monde a à y gagner: le maître d'ouvrage qui bénéficie d'un travail élaboré et non contestable, l'administration qui se trouverait déchargée de lourdes procédures et l'architecte qui pourrait pleinement se consacrer au projet et non au franchissement permanent d'obstacles en tout genre.



## Conférence-débat "Architectures en confins de Méditerranée"

### Plaidoyer pour une architecture capable

Invités à débattre sur la pratique de leur métier, les deux architectes méditerranéens **Marc Barani** (Nice) et **Youssef Tohmé** (Beyrouth) défendent la même vision de



Marc Barani

Youssef Tohmé

leur métier. Pour le premier, "Faire de l'architecture, c'est dessiner un art de vivre", tandis que pour le second "L'écologie est dans le logement traversant et bien ventilé, doté d'un large balcon ensoleillé ouvert sur un quartier conçu comme un paysage...". Tous les deux mettent actuellement en pratique cette vision humaniste de l'habitat dans le nouveau quartier de logements Brazza à Bordeaux: le premier en inventant le "plancher capable" permettant sur une grande portée d'agencer librement les espaces et les points d'eau;

le second en créant le "volume capable" laissant à l'habitant la liberté d'augmenter la surface en ajoutant, dans des hauteurs généreuses, des planchers adaptés à l'évolution de ses besoins. Marc Barani et Youssef Tohmé partagent cette vision très méditerranéenne d'une architecture vivante et "jamais terminée". Tous les deux veulent bousculer une réglementation française trop figée qui peine à "accompagner l'évolution des modes de vie".

**Dominique Errard**

## VISITES ARCHITECTURALES...

Le week-end étaient consacré aux visites architecturales, toujours très demandées mais que nous devons malheureusement limiter à 150 participants pour des questions d'organisation. Samedi matin nous avons pu visiter la Tour "La Marseillaise" réalisée par les Ateliers Jean Nouvel, et qui venait d'être inaugurée trois jours plus tôt. La visite s'est faite avec les architectes en charge du suivi du chantier et les représentants du maître d'ouvrage. Cela nous a permis de prendre connaissance du programme et de comprendre la complexité technique du projet et d'en découvrir quelques lieux qui ne seront pas accessibles au public. Le rooftop donne une vue exceptionnelle sur la Ville de Marseille, son port et la tour voisine réalisée par Zara Hadid.

Nous avons prolongé la visite par une balade dans les quartiers proches, en particulier en traversant les Docks de la Joliette, exemple réussi de reconversion d'anciens entrepôts en espaces commerciaux et de restauration.

L'après-midi nous a conduit au Château La Coste, domaine viticole et Centre d'Art situé au Puy-Sainte-Réparate à côté d'Aix-en-Provence.

Le domaine comporte une concentration exceptionnelle d'œuvres réalisées par des architectes de renom. Les chais ont été conçus par Jean Nouvel. Le pavillon d'accueil du Centre d'Art, le restaurant, un des espaces d'exposition et la mise en valeur de l'ancienne chapelle sont signés par Tadao Ando. Les chais de vieillissement qui accueillent un autre espace d'exposition ont été conçus par Renzo Piano. Un pavillon de musique est l'œuvre de Frank Gehry. Le parcours architectural est agrémenté d'œuvres d'art disséminées dans le domaine et dues notamment à Louise Bourgeois, Alexandre Calder, Tadao Ando, Sophie Calle, Andy Goldsworthy, Kengo Kuma, Richard Serra, Hiroshi Sugimoto, Tom Shannon, Michael Stipe et bien d'autres.

De quoi passer une après-midi exceptionnelle malgré une météo capricieuse. La visite s'est agréablement achevée par la dégustation de vins du domaine.

Dimanche matin, le MUCEM dessiné par Rudy Ricciotti nous a ouvert ses portes avant d'accueillir son flot de visiteurs. Nous avons ainsi pu profiter d'une visite guidée par petits groupes en toute tranquillité.

Tour "La Marseillaise"



MUCEM



Château La Coste, pavillon d'accueil

L'UNSA REMERCIE  
TOUS LES PARTENAIRES ET EXPOSANTS  
DU 49<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES  
POUR LEUR PRÉSENCE, LEUR FIDÉLITÉ  
ET LEUR SOUTIEN.



# RENDEZ-VOUS À STRASBOURG POUR LE 50<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES!

50 congrès, 50 ans d'actions... Un anniversaire à ne pas manquer, porté par l'Unsa national et toute l'équipe de l'Union des Architectes d'Alsace, menée par son président Christophe Bury. Nous vous donnons donc rendez-vous au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg les 24, 25 et 26 octobre 2019, sur le thème "Architecte, patrimoine d'hier et de demain".



Le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, construit en 1974 par Paul Ziegler et François Sauer, a fait l'objet d'une rénovation-extension par les architectes Rey-Lucquet et Dietrich Untertrifaller entre 2013 et 2016.



## Lionel Blancard de Léry,

réfèrent BIM de l'Unsa  
président des Clubs Prescrire  
et BIM Prescrire

# Les Voyages de Prescrire

Dans le cadre de la transformation de notre club en véritable outil de communication pour nos industriels, il est primordial de connaître au plus près l'outil industriel de nos adhérents. Nous avons donc décidé d'organiser régulièrement des visites d'usine en France et en Europe. À l'occasion de ces visites, un groupe composé notamment d'architectes, de BET et de maîtres d'ouvrages ira au plus près du produit.

Ce moment unique de partage doit être l'occasion de mieux se comprendre et d'imaginer ensemble les produits de demain.

Nos amis de Bandalux qui fabriquent des stores ont ouvert le bal en Galice.

Cette visite a enthousiasmé tous les participants et nous remercions très chaleureusement le président et tous ses collaborateurs pour leur accueil chaleureux à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Une très bonne année à toutes et à tous.

## Les Entretiens de Prescription

1 >

### RÉNOVATION DE LA MAIRIE D'ANNECY CRAN-GREVIER (74) MARDI 29 JANVIER 2019 À 18H

Maître d'ouvrage :  
Ville d'Anancy Cran-Grevier  
Maître d'œuvre : Elisa Soria,  
Soria Architectes & Associés

2 >

### SIÈGE SOCIAL DU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE À BORDEAUX (33) MARDI 5 FÉVRIER 2019 À 17H

Maître d'ouvrage :  
Le Crédit Agricole Aquitaine  
Maître d'œuvre : Jean-Baptiste  
Heisse, Agence Wilmotte



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

# CLUB Prescrire

www.edilians.com

FABRICATION DE TUILES ET ACCESSOIRES DE COUVERTURE EN TERRE CUITE,  
TUILES SOLAIRES ET PRODUITS DE BARDAGE



## NOUVELLE TUILE PLATE STRETTO, mesurez tous les avantages de son format XXL

STRETTO est la nouvelle tuile plate EDILIANS grand format. Son esthétique répond aux nouvelles tendances architecturales et s'adapte parfaitement aux toitures à faible pente comme aux bardages. Ses dimensions XXL permettent d'optimiser le temps de pose et d'augmenter la rentabilité des surfaces. Tous les arguments pour donner une nouvelle dimension à vos projets :

- une rentabilité maximale avec une pose de 25 à 27 tuiles au m<sup>2</sup> selon le recouvrement ;
- une résistance mécanique exceptionnelle, grâce à la qualité de l'argile de Saint-Germer-de-Fly et à une cuisson haute température, elle offre une robustesse unique. La résistance mécanique se révèle trois fois plus élevée que le seuil minimal exigé par la norme NFEN538 ;
- une étanchéité hors norme lui permettant d'être posée en faible pente jusqu'à 40% ;
- trois coloris disponibles.

Découvrez la vidéo youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=90jYPy7BljQ>

DOMINIQUE FERRY

dominique.ferry@edilians.com  
www.edilians.com



www.fermacell.fr

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

fermacell

APPUI >  
INTERMÉDIAIRE  
FERMACHOC



< RÉSEAUX D'OSSATURE  
(FOURRURES) RECEVANT  
LES PLAQUES FERMACELL

MARION DIAZ  
Département technique Fermacell  
marion.diaz@jameshardie.com  
Port. : 06 45 28 33 21  
www.fermacell.fr

## FERMACELL PRÉSENTE SON NOUVEAU SYSTÈME DE DOUBLAGE SUR FOURRURES FERMACHOC : une résistance aux chocs à toute épreuve !

Fermacell, fabricant de plaques fibres-gypse et de plaques ciment a développé un système de doublage sur fourrures extrêmement résistant aux chocs.

Ce développement, opéré en partenariat avec la société PAI-SPP, fabricant de profilés métalliques et d'accessoires, repose sur un duo très ingénieux et efficace : un appui en matériaux composites particulièrement résistant, dénommé appui fermachoc, associé à la plaque fermacell dont la démonstration en matière de résistance aux chocs et aux charges n'est plus à faire.

Le doublage est constitué d'une simple plaque fibres-gypse fermacell d'épaisseur 12,5 mm. L'appui fermachoc permet de liasonner les deux réseaux d'ossature constitués de fourrures de type SPP 18-45 ou de type 17-47.

Aucun renfort d'ossature horizontal, habituellement exigé pour les autres systèmes de doublage concurrents, n'est donc nécessaire. La pose s'en trouve considérablement simplifiée et permet un véritable gain de temps pour l'entreprise.

Le système de doublage fermacell avec appuis fermachoc est visé par un Avis Technique CSTB.

www.lafarge.fr

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®



© MÉDIATHÈQUE LAFARGE - PATRICK KENNEDY

## BÉTON DRAINANT HYDROMEDIA™, une solution durable et esthétique pour la gestion des eaux pluviales

Hydromedia™ (avis technique IDRRIM N° 165) est un béton drainant de haute efficacité proposant une solution performante pour la gestion des eaux pluviales. Ce béton permet d'atteindre un niveau de drainabilité de 50L/m<sup>2</sup>/sec (5 cm/sec).

Grâce à sa large gamme d'applications, il convient à de nombreux types d'aménagements extérieurs publics et privés. À la fois esthétique et résistant, Hydromedia™ répond aux enjeux de la construction durable grâce à l'intégration de l'ouvrage dans son environnement immédiat et à la diminution importante du coefficient d'imperméabilisation des sols. De plus, étant un revêtement qui respire, Hydromedia™ contribue à abaisser les températures en zone urbaine par forte chaleur et participe au confort hydrothermique. Il permet une meilleure intégration esthétique dans le site grâce au large choix de teintes et d'aspects de finition.

MOHAME OUZZINE  
Responsable de Gammes Route Rail Infrastructure  
Port. : 06 99 71 16 71  
www.lafarge.fr



© MÉDIATHÈQUE LAFARGE

## B!KLIMAX, SYSTÈME CLIMATIQUE DE PLAFONDS ET MURS RAYONNANTS

Invisible heating and cooling

**b!klimax** est un système intégré hydraulique de chauffage et de climatisation à basse température. Il met à profit la capacité des plafonds et des murs à échanger le chaud et le froid par rayonnement avec l'ambiance et les personnes. Innovant et polyvalent, **b!klimax** est adaptable à tous les locaux tertiaires et résidentiels.

- Système 100% intégré et invisible,
- Libération des espaces et volumes,
- Solution complète avec traitement de l'air, déshumidification et régulation,
- 21 configurations différentes de panneaux et dalles disponibles,
- Fixation multiples (T15, T24, F530, S47, etc.),
- Respecte exigences FEU,
- Installation rapide du réseau hydraulique grâce à des raccords Push-Fit,
- Inertie thermique faible,
- Économies de frais de gestion,
- Économies énergétiques,
- Compatible aux énergies alternatives, renouvelables et écologiques.

**b!klimax** c'est le climat idéal en toute saison !



YANN ISABELLO

Chargé d'affaires

Tél. : 04 74 95 65 49

infos@pbtub.fr / www.pbtub.fr

## SOYEZ INNOVANT ET CRÉATIF !

Donnez du relief à vos murs grâce aux prémurs matricés Rector.

Rector Lesage est un groupe industriel et familial qui conçoit, fabrique et commercialise des planchers en béton précontraint et béton armé, prémurs et éléments de structure pour les professionnels de la construction. Quel que soit votre projet constructif, Rector® propose des systèmes innovants adaptés aux enjeux de ses clients.

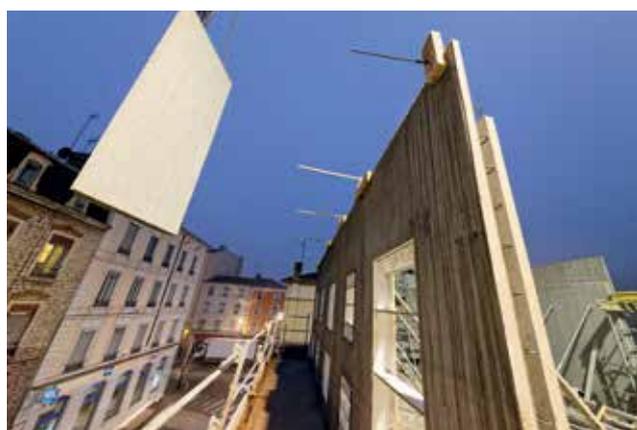
Rector® élargit sa gamme de prémurs sur mesure et réalise de nouveaux systèmes de murs préfabriqués béton avec une face décorative en béton désactivé ou matricé. Cette technique présente un relief de surface au béton et permet une liberté créative car différents modèles sont possibles. L'esthétique de ces nouveaux systèmes n'enlève en rien leur ingénierie ! Ces solutions sont fabriquées dans nos usines et la complexité de vos chantiers est gérée par nos experts. Leurs qualités et leurs performances sont garanties et contrôlées. Associée à tous les avantages du prémur et en particulier la rapidité de pose et de mise en œuvre, cette technologie de préfabrication en usine permet une personnalisation rapide et conforme, tout en supprimant les aléas chantiers : espace exigus, conditions climatiques, etc. Gagnez du temps, gagnez en qualité, gagnez en sécurité, avec style, effet garanti !

DENIS SCHMIT

denis.schmit@rector.fr

Port. : 06 71 17 43 44

www.rector.fr





## SCHÜCO FAÇADE FWS 35 PANORAMIC DESIGN:

la façade la plus fine du marché

Dédié à la réalisation de façades panoramiques et adapté à tous les marchés, le système capot serreur FWS 35 Panoramic Design allie design aux lignes épurées et hautes performances, en atteignant des valeurs thermiques du niveau des standards PassivHaus (jusqu'à  $U_f = 1.30 \text{ W/m}^2.K$ ). Avec sa structure presque "invisible", elle offre une finesse des masses vues unique de 35 mm.

Autorisant l'intégration des fenêtres Aluminium Schüco AWS, le système FWS 35 Panoramic Design peut être équipé de la technologie d'ouverture automatisée Schüco TipTronic pour un confort d'utilisation et une consommation énergétique optimale.

### Énergie

- Thermique:  $U_f = 1.30 \text{ W/m}^2.K$
- Triple vitrage avec reprise de vitrage jusqu'à 50 mm

### Design

- Système de façade aluminium avec des masses vues extrêmement fines de 35 mm
- Différents types de capots

### Sécurité

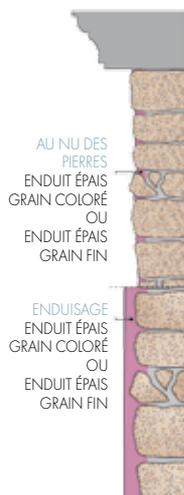
- Résistance à l'effraction testée jusqu'à RC2
- Reprise de poids jusqu'à 400 kg par traverse.

ALEXANDRE KRUPKA

akrupka@schueco.com

Tél: 06 30 37 71 47

www.schuco.fr



RESTAURATION FAÇADE MAIRIE SAINT JEAN DU GARD (30)

## ENDUITS À LA CHAUX AÉRIENNE GEORGES WEBER:

l'expertise Weber en restauration patrimoniale

**Pour chaque étape de restauration patrimoniale, une solution Georges Weber adaptée!**

Enduire des maçonneries saines ou salpêtrées, recouvrir d'anciens enduits fissurés, réparer des pierres de taille... Les cas sont multiples quand il s'agit de restaurer les bâtis anciens et induisent des produits spécifiques pour chaque tâche. Le nuancier Terroirs d'Enduits de 95 teintes a été conçu d'après un relevé méticuleux et fidèle des couleurs historiques des façades des terroirs français. Weber cherche à utiliser par ailleurs des sables locaux pour les adjoindre à la chaux aérienne et conserver les identités locales. Ainsi les enduits Georges Weber s'inscrivent en parfaite résonance avec la tradition, l'histoire et la géographie des territoires. Et parce qu'être expert en restauration patrimoniale, respecter la tradition et les règles de l'art, ne signifie pas pour autant camper sur ses acquis, Weber, en recherche constante d'innovation, a lancé un tout nouveau produit qui vient rejoindre sa gamme Georges Weber: **l'enduit épais grain fin.**



JEAN-CLAUDE GIRAUD

jean-claude.giraud@saint-gobain.com

Tél. : 01 60 62 13 51

Port. : 06 07 66 13 50

www.weber.fr



LEADER MONDIAL DES PEINTURES EN POUDRE, PROPOSE DES REVÊTEMENTS ÉCOLOGIQUES, POUR LE THERMOCLAQUAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.

**NADIA ROUQUETTE**  
nadia.rouquette@akzonobel.com  
Tél.: 01 60 81 81 05  
http://www.interpon.fr



CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE PROFILÉS ALUMINIUM DE HAUTE QUALITÉ, FIABLES ET PERFORMANTS.

**JONATHAN THIRION**  
jonathan.thirion@aluk.com  
Port. : 06 80 33 68 76  
https://fr.aluk.com



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

**LILIANE DURRIS**  
liliane.durris@axaltacs.com  
Tél. : 04 77 96 70 33  
www.powder.axaltacs.com



FABRICANT DE STORES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, SYSTÈMES DE PROTECTION SOLAIRE ET RIDEAUX SUR-MESURE.

**PERRINE STRILKA**  
prescription.france@bandalux.fr  
Tél. : 04 72 13 71 74  
www.bandalux.com/fr/



FOURNISSEUR DE BÉTONS, SABLES ET GRAVIERS POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

**DOMINIQUE SESTILLANGE**  
dominique.sestillage@cemex.com  
Port. : 06 09 59 88 88  
www.cemex.fr



PROPOSE DEPUIS 1951 DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE SUR-MESURE : RUES, ZONES PIÉTONNES, RÉSIDENCES HÔTELIÈRES...

**ANTHONY TENINGE**  
Anthony.TENINGE@comatelec.fr  
Port. : 06 85 03 00 37  
www.comatelec.fr



FABRICATION DE TUILES ET ACCESSOIRES DE COUVERTURE EN TERRE CUITE, TUILES SOLAIRES ET PRODUITS DE BARDAGE

**DOMINIQUE FERRY**  
dominique.ferry@edilians.com  
www.edilians.com



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

**MARION DIAZ**  
marion.diaz@vella.com  
Port. : 06 45 28 33 21  
www.fermacell.fr



SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES ET DE SANITAIRES

**LOLITA EMALDI**  
l.emaldi@franceequipement.net  
Tél. : 03 84 91 24 50  
www.franceequipement.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

**CLAIRE MOUCHEL**  
c.mouchel@geze.com  
Tél. : 01 60 62 60 76  
www.geze.fr



FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN, LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMINAIRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**MARIE REB**  
marie.reb@ghm.fr  
Tél. : 03 25 55 69 78  
http://www.ghm.fr  
http://www.eclatec.com



INTERALU FRANCE FABRICANT DE PLAFONDS CLIMATIQUES INTELLIGENTS

**ERIC BOSSER**  
eric.bosser@interalu.eu  
Port. : 06 84 32 05 81  
www.interalu.fr



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®

**ALAIN BIRAULT**  
alain.biraault@lafarge.com  
Port. : 06 03 58 41 24  
www.lafarge.fr



CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE DES SYSTÈMES COULISSANTS

**DELPHINE LASSUS**  
d.lassus@lagae.paris  
Tél. : 01 48 33 09 55  
www.lagae.paris



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTO-RISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRRE

**STELLA NANECOU**  
s.nanecou@mansion.com  
Tél. : 03 81 50 56 77  
www.mansion.com  
www.la-porte-en-verre.com



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

**RÉMI DUVERT**  
remi.duvert@nora.com  
Tél. : 01 69 33 14 53  
www.nora.com



SOLUTIONS POUR LA DISTRIBUTION DES FLUIDES DU BÂTIMENT : PLANCHER CHAUFFANT, PLAFOND CHAUFFANT, RAFFRAÎCHISSANT, HYDRODISTRIBUTION, ET MULTICOUCHE

**ALEXIS ROUGERON**  
arougeron@pbtab.fr  
Tél. : 04 74 95 65 49  
http://www.pbtab.fr



POLY-PAC VOUS PROPOSE LES SYSTÈMES ARCOLPLUS®, RÉFÉRENCE DE L'ARCHITECTURE POLYCARBONATE

**PIERRE MICHALOWSKI**  
dir.com@poly-pac.fr  
Port. : 06 81 58 04 71  
www.poly-pac.fr



LEADER DE LA PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE

**THIERRY CHARLES**  
t.charles@promat.fr  
Port. : 06 45 20 35 83  
www.promat.fr



RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

**DENIS SCHMIT**  
denis.schmit@rector.fr  
Port. : 06 71 17 43 44  
www.rector.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

**BRUNO CARREL**  
bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com  
Port. : 06 65 82 34 03  
www.saint-gobain-glass.com  
www.glassolutions.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

**ALEXANDRE KRUPKA**  
akrupka@schueco.com  
Port. : 06 30 37 71 47  
www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

**ERIC LAINE**  
eric.laine@bmggroup.com  
Tél. : 01 40 96 36 58  
Port. : 06 81 34 10 33  
www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

**THIERRY SONET**  
tsonet@soprema.fr  
Tél. : 04 90 82 79 66  
www.soprema.fr



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

**JEAN-CLAUDE GIRAUD**  
jean-claude.giraud@saint-gobain.com  
Tél. : 01 60 62 13 51  
Port. : 06 07 66 13 50  
www.weber.fr



1<sup>ER</sup> BRIQUETIER MONDIAL ET 1<sup>ER</sup> TUILLIER EUROPÉEN, FABRICANT DE PRODUITS EN TERRE CUITE, MATÉRIAU SAIN, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

**FABIENNE CARLOS**  
fabienne.carlos@wienerberger.com  
www.wienerberger.com



FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...

**FRANÇOIS CHARDON**  
francois.chardon@vella.com  
Tél. : 04 74 28 87 96  
www.ytong.fr

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 30 ans à l'initiative de l'Unfsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



CONTACTS

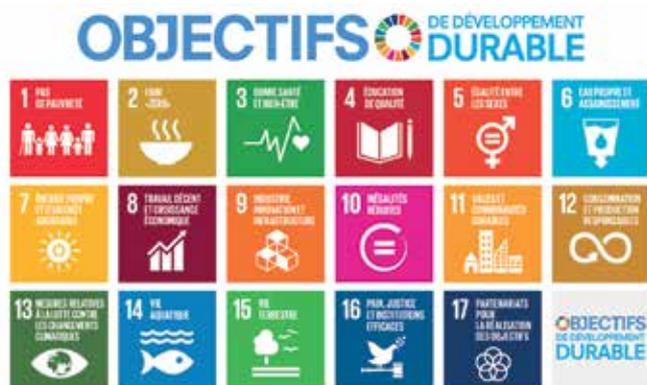
Thomas Leccia, Chargé de projets – Ruth Mnamani, Responsable Administrative 29 bd Raspail – 75007 Paris – Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05 – clubprescrire@clubprescrire.com

À SÉOUL, EN SEPTEMBRE 2017, LES SECTIONS MEMBRES DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA), dont le CIAF pour la France, qui étaient réunies en assemblée générale lors du congrès international des architectes, ont adopté les 17 objectifs du développement durable, également nommés Objectifs mondiaux du Programme des Nations unies pour le développement.



**Yves Monnot,**  
architecte – Commission  
Développement durable de l'UIA

## LE FUTUR QUE NOUS VOULONS : “OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE”



La prise de conscience de l'UIA ne s'est pas produite en un jour mais elle s'est construite par étapes successives au cours des décennies passées :

- c'est parce qu'ils connaissaient le lien d'interdépendance entre l'architecture et l'environnement que les architectes, parmi les premiers, se sont mobilisés pour sa protection ;
- c'est en constatant l'énorme impact du secteur du bâtiment sur le climat qu'ils ont remis en cause les solutions toutes faites et proposé des solutions nouvelles pour le réduire ;
- c'est parce qu'ils savent que leur intervention va bien au-delà de la simple réponse technique qu'ils veulent participer à un monde durable et solidaire.

À ce point, il n'est pas inutile de rappeler que les Nations unies ont été créées par 20 pays, en 1944, pour abattre le fascisme. Dès le lendemain de la victoire, ces pays vont s'engager dans le combat pour une justice internationale, contre la faim. Dès les années 70, ses actions sur le social et l'économie prendront en compte l'aspect environnemental. Cette réflexion se renforcera à chacun des grands rendez-vous que se sont donnés les Nations unies. Elle prendra un tournant décisif avec l'instauration des conférences des parties sur l'évolution des climats (COP) et à la mise en place du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le GIEC vient de publier un nouveau rapport scientifique historique qui révèle l'urgence d'agir si nous voulons réussir à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C.

Avec le nouveau millénaire, les Nations unies ont placé le développement durable au centre de quatre piliers : social, économique, environnemental et culturel. Cette étape est importante car elle affirme un choix de société : **l'urgence climatique ne doit pas mettre au second plan la lutte contre toutes les inégalités, la pauvreté, la faim, l'injustice, l'ignorance...** qui sont les chantiers ouverts depuis deux générations.

Si d'une part, les schémas occidentaux, qui sont la cause principale du dérèglement, ne doivent pas être repris par les pays émergents ; les pays développés doivent tout faire pour ne plus peser sur la planète comme ils le font. Or, après la vague des climato-sceptiques une nouvelle tendance se dessine.

Il faut se mobiliser contre les : Trumpisme, populisme, égoïsme et autres maux en "isme" qui veulent créer des murs derrière lesquels ils entendent poursuivre une économie carbonée en regardant les autres pays s'embraser et disparaître.

Tous les modèles le confirment, même si le réchauffement climatique va frapper, plus tôt et plus fortement des pays comme ceux de l'Afrique ou de l'Inde, aucun ne saura résister – à long terme – aux conséquences devenues incontrôlables d'un réchauffement de plus de 2°C. La réponse à cet enjeu global ne peut être apportée qu'au niveau global, au sens propre du terme, partout et pour tous.

Au niveau politique, à l'issue de la COP21-Paris, les États ont pris des engagements pour contenir le réchauffement climatique en répondant à l'Agenda 21. On ne peut que s'en féliciter même si on doit aussi constater des revirements, le poids de lobbies et le manque de courage des politiques qui temporisent encore et encore. Mais on a aussi vu l'entrée en force des territoires et de la société civile. Dans le monde entier, des entreprises, des régions, des villes, des associations se mobilisent pour le développement durable.

C'est à cette dynamique citoyenne que l'UIA a décidé de se joindre en se dotant d'une commission internationale chargée d'assurer la promotion des ODD qui appelle chaque architecte à se mobiliser pour mettre en œuvre les 17 objectifs, quel que soit son pays et son secteur d'intervention pour que le futur soit durable.

- L'UIA est la seule instance internationale représentant les 1 500 000 architectes de la planète.
- La commission Objectif Développement Durable est coprésidée par Nathalie Mossin (Danemark) et Ishtiaque Zahir Titas (Bangladesh). Elle s'appuie sur les 5 régions UIA. La Région 1 (Europe occidentale) est animée par Peter Oborn (UK) et Yves Monnot (France). <https://www.facebook.com/UIACommissionSDG/>
- Les 17 objectifs de développement durable sont un appel à l'action dans tous les pays, afin de promouvoir la prospérité, l'éducation, la santé, la paix, la justice, tout en protégeant la planète. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2018, la deuxième Assemblée générale du Conseil des Architectes d'Europe s'est réunie à Leeuwarden (Pays-Bas) qui a été l'une des capitales européennes de la culture pour l'année 2018.

## COLLOQUE "LA RECONVERSION ET LA TRANSITION DU PATRIMOINE BÂTI" ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

La journée du vendredi 23 a été consacrée à un colloque sur le thème de "La reconversion et la transition du patrimoine bâti" organisé dans le cadre du partenariat du CAE avec le programme Creative Europe de l'Union Européenne, à l'occasion de 2018, année européenne de l'héritage culturel.

Le but de ce colloque était triple :

- la prise de conscience de masse et de la concentration, plus que dans d'autres régions du Monde, et de la valeur du patrimoine bâti européen, des besoins de le pérenniser et pour cela souvent de lui affecter de nouvelles fonctions, et des potentialités énormes qui existent en matière de reconversion ;
- la prise de conscience des enjeux pour le développement urbain, mais aussi culturel et humain de la préservation du patrimoine bâti, et de sa capacité à participer à la redynamisation des villes européennes ;
- montrer la place incontournable des architectes dans la transition et la "réutilisation adaptative" du patrimoine bâti. Cette place se fonde sur les compétences transversales des architectes sur le plan technique, organisationnel, environnemental et culturel qui ne sont jamais réunies par les autres acteurs de la réhabilitation et de la rénovation urbaine.

Ces messages ont été portés avec ferveur par un panel d'intervenants internationaux de haut niveau. Ferd Crone, maire de Leeuwarden nous a présenté son approche d'élu. Xander Vermeulen Windsandt, Prix Mies van der Rohe pour l'Architecture Contemporaine 2017, a été le "keynote speaker", apportant son cautionnement culturel à l'événement.

La première session portant sur "Les compétences des professionnels de l'héritage" a réuni Koenraad Van Clempoeel, professeur à l'Université de Hasselt; Tapani Mustonen, architecte et membre



**Philippe Klein,**  
Délégué de l'Unfsa à l'International,  
Vice-président du CAE



du bureau de Europa Nostra et Wessel de Jonge, architecte et professeur "Heritage et Design" à l'Université technique de Delf. La deuxième session "Trouver une réutilisation porteuse de dialogue entre héritage et architecture contemporaine" a été animée par Niall Mc Cullough (McCullough Mulvin Architects), Oana Bogdan (Bogdan & Van Broeck Architects), Penne Hangelbroek (West 8), Levente Polyak (European Platform), Jaanus Juss (Telliski Creative City) et Fred Scoorl, directeur de l'Institut Royal des Architectes des Pays-Bas.

La session trois "Patrimoine bâti, identités et territoires", animée par Georg Pendl, président du CAE, a confronté Oeds Westerhof, directeur de Leeuwarden capitale européenne de la culture, Zelka Zgada, analyste politique DG Regio et Babette Winter, secrétaire d'État de Thuringe pour l'Europe et la culture.

La dernière session nous a permis d'écouter Lilian Grootswagers-theuns, secrétaire général de "Futur pour l'héritage religieux"; Koen van Balen, membre du Conseil de Europa Nostra, professeur à Louvain; Hildebrand de Boer, président des Routes européennes de l'héritage industriel; Huibert Crijn, Fédération européenne des sites fortifiés et Hughes Becquart, DG culture "Creative Europe" à la Commission européenne.

Les conclusions ont été présentées par Michel Magnier, directeur "Culture et Créativité" DG culture de la Commission européenne.

Ce colloque nous a dévoilé des approches diverses, réunissant souvent – ou opposant parfois – architectes, enseignants, politiques et hauts fonctionnaires européens. Il nous a aussi permis de découvrir des projets, essentiellement néerlandais et allemands, dont certains peu respectueux de l'existant ont pu perturber les quelques architectes français présents, habitués à composer avec les censures des Architectes des Bâtiments de France ou exercés à la pratique de l'autocensure. Ces libertés inhabituelles ne doivent pas nous faire perdre notre sens critique !



QUAND LA MINISTRE DU TRAVAIL, MURIELLE PENICAULT, A PRÉSENTÉ LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, elle a parlé d'un BIG BANG. Et il ne faut pas s'y tromper, cela est vrai et va modifier en profondeur la vision de la formation, tant pour les salariés que pour les employeurs.

Merci de noter qu'à l'heure où j'écris ces lignes une centaine de décrets ne sont pas encore sortis. Il se peut donc que certains points évoluent.



**Nathalie Briard,**  
chargée des affaires sociales Unsa

## RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### I) Les cotisations dates de paiement

Sur ce thème, la transformation va se dérouler par étapes d'ici à 2021.

- **En février 2019**, les entreprises paieront leurs cotisations assises sur la masse salariale brute (MS Brute) 2018, pour la formation soit 0.6% (0.55+0.05) pour les moins de 11 salariés et 1.55% (1+0.55) pour les 11 et plus; et leur taxe apprentissage soit 0.68% quel que soit l'effectif.
- **À l'automne 2019** (novembre?), les entreprises devront payer un acompte de 60% à 80% des cotisations formation assises sur une estimation de la masse salariale 2019, avec ou sans la contribution conventionnelle on ne le sait pas encore.
- Concernant **la taxe d'apprentissage, 2019** serait une année blanche.
- **En février 2020**, les entreprises régleront le solde de leur contribution formation assise sur la masse salariale brute 2019.
- **Et courant 2020**, on ne sait pas encore selon quelle périodicité mensuelle, trimestrielle, ou..., les entreprises verseront leurs contributions formation légale et apprentissage soit 1.23% ou 1.68% assise sur la masse salariale 2019.
- **Jusqu'au 31 décembre 2020**, les cotisations seront versées à l'OPCO. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, elles le seront à l'URSSAF.

**Nota Bene 1 :** en 2019, les entreprises devront payer la contribution formation en février et en octobre, soit une sortie de trésorerie plus importante à anticiper.

**Nota Bene 2 :** concernant les cotisations conventionnelles (actuellement 0.05% et 0.55% de la MS brute pour les architectes) qui sont les sources principales du financement du "plan de formation", la loi ne précise pas actuellement qui la collectera à terme: l'OPCO – et alors peut-être récupérerait-on une partie de nos versements conventionnels – ou l'URSSAF – et alors il est difficile de savoir ce que les entreprises récupéreront.

**Nota Bene 3 :** la cotisation formation de 1% pour les CDD perdure.

### II) Circuit des cotisations et rôle de chaque "intervenant"

#### a) Urssaf

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au plus tard, elle collectera la taxe d'apprentissage et la cotisation formation légale pour toutes les entreprises, tâche jusqu'ici dévolue à deux organismes. Les sommes collectées seront reversées à France Compétences.

#### b) France Compétences

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle remplacera trois institutions existantes: le CNEFOP, le FPSPP et le COPANEF. Elle sera gérée par l'État, les partenaires sociaux et les régions.

Son rôle sera triple:

- actualiser et élaborer le RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles),
- financer les régions pour les Centres de Formation des Apprentis (CFA) et le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP),
- verser aux OPCO les fonds pour les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation).

#### c) OPCO (OPérateurs de COmpétences)

Les OPCO, qui seront au nombre de 11 selon le rapport Marx-Bagorski, remplaceront les 22 OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) – pour la branche architecture, il s'agissait d'Actalians –, sans prendre en charge la collecte de la contribution formation.

Leurs rôles seront les suivants:

- accompagnement des entreprises de moins de 50 salariés dans leurs missions en termes de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, et en les aidant à analyser leurs besoins de formation,
- accompagnement des branches professionnelles dans le suivi des certifications professionnelles,
- développement de l'alternance en formalisant un cadre permettant la définition des coûts des contrats (apprentissage) par France Compétences.

#### d) Le CEP: Conseil en Évolution Professionnelle

Ils seront de deux sortes et auront deux sortes de financement: un pour les personnes en activité dans le privé (salariés, indépendants...) gérés par France Compétences et un autre pour les demandeurs d'emploi, gérés comme actuellement par Pôle Emploi et l'APEC.

Le rôle du CEP est renforcé, afin de mieux accompagner les salariés dans la construction et la mise en œuvre de leur parcours professionnel (information, orientation, aide à formaliser le projet du salarié et à le mettre en œuvre), notamment en cas de transition professionnelle.

Il aura les trois missions suivantes:

- **accompagner les projets d'évolution et de transition professionnelle**, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires;

- faciliter l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles;
- faciliter le recours par la personne, le cas échéant, au compte personnel de formation.

### III) Quelles actions de formation

#### a) Définition de l'action de formation

L'action de formation est un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Cette action peut être réalisée en totalité ou en partie à distance ou en situation de travail. Elle doit permettre aux salariés d'évoluer, de les préparer aux mutations économiques, techniques, organisationnelles..., d'avoir une mobilité professionnelle.

Il ne faudra plus construire un plan de formation mais un **plan de développement des compétences**. Les formations inscrites dans ce plan pourront se dérouler durant ou hors temps de travail.

#### b) Alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation, période de professionnalisation)

- **L'apprentissage** sera ouvert à toute personne jusqu'à ses 29 ans révolus. Il pourra être signé pour une durée minimum de 6 mois (contre un an). L'embauche pourra se faire tout au long de l'année et plus seulement en septembre/octobre. La rémunération des apprentis va être revue. De nouveaux cas de rupture de ce type de contrat se mettent en place (par accord des parties ou licenciement).

Création d'une aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Les contrats d'apprentissage en cours se poursuivront comme ils ont été signés.

Les contrats conclus après 2020 seront pris en charge et déposés à l'OPCO.

- **Les contrats de professionnalisation**: leur durée est allongée à 36 mois. Par ailleurs, pendant trois ans, va être expérimenté le contrat de professionnalisation ni qualifiant ni certifiant, mais qui permet d'acquérir des compétences définies par le salarié et l'employeur.
- **Les périodes de professionnalisation**: elles disparaissent complètement au 1<sup>er</sup> avril 2019; elles sont partiellement remplacées par les **Pro-A**. Ce dispositif de "reconversion ou promotion par l'alternance" devrait être a priori réservé aux salariés ayant un niveau d'études inférieur au Baccalauréat.

Les Pro-A peuvent se faire tout ou partie en dehors du temps de travail avec un avenant au contrat de travail (ce qui n'était pas nécessaire avec la période de professionnalisation). Seuls les diplômes, titres à finalité professionnelle, CQP et qualifications reconnues par une convention collective seront éligibles.

#### c) CPF: Compte Personnel Formation

**La monétisation du CPF**: les heures qui sont actuellement sur les comptes CPF, y compris celles du DIF, des personnes en activité – y compris les indépendants – vont être monétisées à hauteur de 15€. Puis à partir de 2019, les actifs ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale sur l'ensemble de l'année, verront leur CPF crédité de 500€ par année complète.

Si le temps de travail est inférieur à un mi-temps, alors les droits à CPF seront proratisés.

Pour les actifs ayant un niveau d'études inférieur à un CAP ou BEP, le compte sera crédité de 800€ par an.

La valeur plafond du CPF ne pourra excéder 10 fois l'alimentation annuelle du compte, soit 5 000 ou 8 000 euros.

**CPF de transition**: il remplace le CIF (Congé Individuel de Formation) qui disparaît au 31 décembre 2018. Comme précédemment il permet une reconversion totale à toute personne ayant une ancienneté minimum. Elle devra mobiliser ses droits à CPF et un travail préalable avec un CEP est nécessaire afin de construire le projet.

**L'application CPF** sera proposée par la Caisse des dépôts et consignation à compter de l'automne 2019 afin de permettre aux salariés de choisir une formation via une application consultable sur tablette ou téléphone.

En attendant, ce sont les OPCO qui continueront à gérer les dossiers CPF.

### IV) Impacts sur la formation des entreprises en 2019

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, les entreprises devront faire leur demande de prise en charge auprès de leur OPCA/OPCO actuel. Il y a des fortes chances que les demandes acceptées ne le seront que si les formations sont courtes.

Une fois passé le 1<sup>er</sup> avril 2019, date à laquelle nous connaissons définitivement l'OPCO attribué à chaque branche, les demandes continueront à être gérées par l'OPCA/OPCO mais selon des règles encore floues aujourd'hui.

### Conclusion

Jusqu'en 2014, les entreprises de + de 20 salariés cotisaient 1.6% de leur masse salariale dont 0.90% étaient affectés au "plan de formation", c'est-à-dire à la formation continue des salariés; 0.2% pour les CIF et 0.50% pour la professionnalisation. Pour les moins de 10: 0.55% avec 0.4% pour le plan et 0.15% pour la professionnalisation.

En 2015, les taux sont devenus 0.55% pour les moins de 11 et de 1% pour les 11 et +. Le pourcentage affecté au plan de formation est réduit à sa portion congrue 0.2% contre 0.9%

L'année 2014 a vu la transformation du DIF en CPF (Compte Personnel formation); de ce fait, une inversion de dialectique a commencé.

En effet, jusqu'en 2014 ce sont les entreprises qui géraient principalement la formation des salariés. Elles proposaient des formations aux salariés ou validaient leurs demandes de formation.

Depuis 2015, et avec une accélération notoire avec cette loi "avenir professionnel" de 2018, le collaborateur doit gérer son CPF sans aucune intervention de l'employeur.

Le plan de formation d'hier ou plan de développement des compétences d'aujourd'hui doit être considéré par les entreprises, soit comme un investissement, soit elles acceptent une mutualisation en ayant une contribution conventionnelle non nulle.

Le salarié aura-t-il le temps, la compétence, l'envie et la volonté de prendre en charge sa formation? On peut s'interroger quand on voit le faible nombre de CPF ouverts (8 millions pour 32 millions de salariés).

DANS LE PASSION ARCHITECTURE N°63, J'AVAIS FUSTIGÉ LE SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE (SA) pour sa volonté de ponctionner les architectes d'une nouvelle cotisation de 1,8% de la masse salariale pour créer un nébuleux "Pacte de responsabilité". Je considère cette volonté du Syndicat de l'Architecture malfaisante, inconsiderée et dangereuse pour les entreprises d'architecture et les architectes que nous devons défendre. Très affecté par mon article alarmant, le Syndicat de l'Architecture a demandé un droit de réponse que nous portons à votre connaissance ci-dessous :

## PACTE: DROIT DE RÉPONSE

Que l'Unfsa s'oppose politiquement, pour des raisons qui lui sont propres, au Pacte de responsabilité, c'est son droit le plus strict et il ne nous viendrait pas à l'idée de contester ce droit. Encore faudrait-il que Gilles Lefébure donne les vraies raisons de cette opposition, dont il semblerait, au vu des débats<sup>1</sup> sur le sujet, que cette position soit liée systématiquement au refus de l'Unfsa de créer de réelles solidarités entre les entreprises d'architecture...

Le pacte tel que conçu par la branche architecture, outre le fait qu'il est une revendication concrète d'extension de nos missions, une revalorisation de notre métier et de l'ensemble des équipes de maîtrise d'œuvre face au BTP, est aussi un outil de mutualisation permettant d'aider concrètement les entreprises à se développer en leur donnant les moyens de mieux se former, de s'équiper, de surmonter économiquement des difficultés conjoncturelles... Bref, c'est un outil au service de tous auquel chacun participe en fonction de ses moyens, et auquel chacun a accès en fonction de ses besoins...

**Il aurait été honnête de la part de Gilles Lefébure** de situer l'accord Pacte dans son contexte, à savoir :

- que le pacte de responsabilité et de solidarité proposé par le gouvernement d'alors reposait sur des mesures d'allègement du coût du travail, en contrepartie d'engagements portant sur des objectifs chiffrés d'embauche, sur la formation, la sécurisation des parcours professionnels...;
- que ces baisses de charge étaient conditionnées par la signature d'un accord de branche.

**Il aurait été honnête de la part de Gilles Lefébure** de rappeler le contexte et que l'Unfsa a participé activement à la négociation et ne s'est jamais clairement opposé au pacte...<sup>1</sup>

**Il aurait été honnête de la part de Gilles Lefébure** de ne pas affirmer que le gouvernement Hollande se soit opposé aux contreparties, en termes d'activité... ce qui est factuellement faux puisque les contreparties n'ont jamais été négociées avec l'État.

**Il aurait été honnête de la part de Gilles Lefébure** de dire que le pacte de responsabilité ne sera mis en œuvre que si l'État met en œuvre les contreparties, et que c'est un engagement **clair, formel et réitéré** de toutes les organisations signataires du pacte<sup>2</sup>.

**Pour le Syndicat de l'Architecture,  
Jean-François Chenais, architecte**

1} Les comptes rendus des commissions paritaires ayant élaboré cet accord sont disponibles sur le site du Syndicat afin que chacun puisse se faire une opinion sur les positions des uns et des autres, au-delà des caricatures.

2} Voir sur le site du syndicat les comptes rendus de la CPNPR (commission de gestion du Pacte) à laquelle l'Unfsa participe.

Un bon nombre de contre-vérités sont contenues dans ce texte polémique dirigé personnellement contre moi, alors qu'il ne s'agit pas de positionnement personnel mais d'un positionnement syndical.

- Affirmer qu'il y a " ... refus de l'Unfsa de créer de réelles solidarités entre les entreprises d'architecture " est complètement mensonger et dénué de sens. Si la ponction de 1,8% des masses salariales de nos agences pour créer un pacte nébuleux s'appelle pour le SA " solidarités entre les entreprises d'architecture ", alors en effet je persiste à dire que nous nous y opposons.

- Le " contexte ". Au début des négociations du Pacte de responsabilité, le gouvernement Hollande avait conditionné des baisses de charges salariales à la signature d'un Pacte de responsabilité. Mais plusieurs mois avant la signature du pacte, ces baisses de charges ont été appliquées sans aucune condition de signature du pacte. Celui-ci n'avait donc plus de raison d'être.

Il aurait été honnête au SA de le préciser !

- Nous n'y étions pas opposés au départ parce que ce pacte était conditionné par l'attribution aux architectes des missions EXE et d'un PC basé sur le PRO.

L'idée d'obliger le législateur à nous confier plus de missions et donc plus de chiffre d'affaires, complété par des baisses de charges nous a semblé intéressant. Mais lorsque les baisses de charge ont été données sans obligation de signature du pacte et lorsque dans la rédaction du texte du pacte, ce qui devait être une " condition préalable " devenait un simple préambule, je m'y suis alors violemment opposé.

Il aurait été honnête au SA de le préciser !

- Je n'ai jamais affirmé que " le gouvernement Hollande se soit opposé aux contreparties ", c'est une affabulation.

- Mise en œuvre du pacte. Celle-ci n'est pas conditionnée dans le texte par la mise en œuvre des contreparties. Il suffit de lire le texte du pacte pour le comprendre.

Le SA, en mauvaise conscience du tour joué au détriment des architectes, a en effet affirmé haut et fort que non, au grand jamais, il ne mettrait en œuvre ce pacte si le législateur ne nous donnait pas les missions PC sur PRO et EXE. Mais ce n'est pas ce qui est écrit sur le pacte signé par le SA.

Que vaut la parole de Jean-François Chenais en face d'un pacte signé et étendu ?

Que se passe-t-il si un syndicat signataire réclame la mise en application du pacte ? On lui opposera une déclaration de Jean-François Chenais notée dans un compte rendu de réunion d'une CPNPR ? De qui se moque-t-on ?

**Pour l'Unfsa,  
Gilles Lefébure, architecte**

# HABITEZ VOS RÊVES

Imaginez, Aménagez, Rénovez !



## Habitez vos rêves avec **saint-gobain.fr**

Votre coach expert en projet d'aménagement et de rénovation



Trouvez  
l'inspiration



Besoin de conseils ?  
On a les solutions



Réalisez vos projets  
avec Homly You



Retrouvez-nous sur

**saint-gobain.fr**



## LES 50 ANS DU GEPA : LA FORMATION CONTINUE!



Le 25 juin 1968, dans les jours suivant les évènements de mai, des architectes qui avaient pressenti l'impérative nécessité de se former aux enjeux à venir ont créé le "Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes".

Dans cette époque de re-fondation, les syndicats de toute la France allaient se regrouper au sein de l'Unsa. Et c'est le syndicat qui allait mobiliser ses militants pour mettre en place, dans toutes les régions, l'organisme de formation de tous les architectes. L'Ordre, qui soutenait le projet, allait lui inscrire, dix ans plus tard, l'obligation de formation dans les devoirs professionnels.

50 ans plus tard, le GEPA est toujours là et continue de remplir sa mission de formation. Au cours de ces dizaines d'années, des dizaines de milliers d'architectes ont été formés sur toutes les réglementations qui, depuis la Loi MOP ont pimenté la vie des agences : incendie, accessibilité, ISO, amiante... Mais c'est au GEPA qu'ils ont été initiés à toutes les mutations de la fin du 20<sup>e</sup> siècle : de la démarche environnementale à l'outil informatique.

En 50 ans, le GEPA est passé de l'engagement militant, à une démarche professionnelle préfigurant les réformes de professionnalisation en cours sur la formation continue. Sa démarche est évidemment référencée DATADOCK mais surtout, et je tiens à insister sur ce point, re-certifiée ISQ-OPQF pour quatre nouvelles années. Si le GEPA s'appuie toujours sur le tissu syndical local, il s'adresse à tous. Pour élargir sa communication, il s'est approprié les nouveaux médias, les réseaux sociaux et développe maintenant des partenariats avec de nombreux acteurs de la conception.

### QUALIFICATION (PROFESSIONNELLE)

Action de qualifier quelqu'un ou quelque chose, d'attribuer une qualité avec sa désignation.

"Je n'ai jamais pondu un oeuf de ma vie. Et pourtant je m'estime plus qualifié qu'une poule pour juger de la qualité d'une omelette."



Avec la formation continue, on augmente sa qualification professionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances, capacités et compétences que l'on possède.

© NICOLAS DEPOUTOT

Le GEPA est fier de son histoire, fier de son enracinement dans la profession et de son ouverture à tous les acteurs du cadre bâti mais il se projette en proposant 6 nouveaux cycles et très bientôt de nouveaux modules certifiants, qui allieront le "distanciel" (MOOC) mais aussi le "présentiel", permettant la rencontre et l'échange.

C'est tout cela que nous avons tenu à célébrer le 27 septembre dernier dans la galerie VU où notre confrère Nicolas Depoutot exposait ses "50 Ans / 50 mots de formation", en ligne sur [www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com).

Devant ces quelques confrères, amis et partenaires, nous nous sommes engagés à préparer les architectes à être des acteurs bien formés face aux mutations de ce nouveau millénaire qui devra répondre à l'urgence climatique et aux défis de l'intelligence artificielle... en nous donnant rendez-vous dans 50 ans.

**Yves Monnot,**  
président du GEPA

## FIFPL : CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2019



Le FIFPL est au service de la formation des architectes libéraux depuis plus de 20 ans. L'univers des professionnels libéraux est d'une grande diversité : professions du cadre de vie, juridiques, techniques et de santé.

Les thèmes de formation sont tout autant diversifiés que les professions le sont entre elles. C'est pourquoi les organisations syndicales patronales étudient et arrêtent chaque année des critères (thèmes et montants) de prise en charge spécifique à leur profession.

**Consultez** vos critères de prise en charge sur le site du FIFPL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr).

Pour l'année 2019, les plafonds des montants de prise en charge de 2018 ont été maintenus. À savoir, pour les thèmes prioritaires, la prise en charge annuelle par professionnel "sur les fonds à gérer par la profession" reste plafonnée à 1 400€<sup>1</sup> avec une prise en charge au coût réel plafonnée à 350€ par jour.

– Pour répondre aux enjeux énergétiques, environnementaux et écologiques auxquels les architectes sont confrontés dans leur activité quotidienne. L'Unsa a souhaité élargir le critère n° 1 des

actions prioritaires (Développement durable) en intégrant dès à présent le cycle de la construction avec les matériaux bio-sourcés.  
– Le plafond de prise en charge pour la **formation OPC** a été réactualisée à 1 400€.

À noter que pour les thèmes et plafonds "sur les fonds spécifiques"<sup>2</sup>, la prise en charge des actions de formation conventionnées ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2019.

**Les modalités de prise en charge de l'action de formation restent identiques.**

**Enregistrez votre demande en ligne.**

Tout architecte libéral qui souhaite bénéficier d'une prise en charge doit compléter sa demande préalable de prise en charge en ligne, au plus tard, dans les dix jours calendaires suivant le premier jour de formation. Passé ce délai de 10 jours calendaires, votre demande de prise en charge sera refusée.

- 1 } Dans la limite du budget de la profession.
- 2 } Dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques.

# TRIBUNE D'HERVÉ MORIN, PRÉSIDENT DE LA RÉGION NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE

**À travers la "normandisation" de ses marchés publics, la Région Normandie montre l'exemple et soutient massivement les architectes normands!**

Le secteur du Bâtiment et des travaux publics, auquel votre profession est intimement liée, figure parmi les filières économiques les plus attractives de Normandie. En l'espèce, le secteur emploie 84 540 personnes, compte 28 301 entreprises et affiche un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros.

La Région Normandie, à son échelle, soutient ce secteur à travers ses différentes compétences ou interventions: la formation professionnelle, le volet économique avec un soutien aux entreprises qui se développent et celles qui ont des difficultés ou encore via ses marchés publics.

Évaluée entre 300 et 400 millions d'euros par an, la commande publique régionale est un levier majeur pour l'activité du secteur et donc la vôtre.

Ainsi, l'une des premières décisions de la Région Normandie après sa réunification en 2016 a été de "normandiser" ses marchés publics. Notre idée était simple: faire des entreprises normandes les premières bénéficiaires de notre politique volontariste en matière d'investissement pour notre patrimoine bâti.

Pour cela, nous avons mis en place des nouvelles clauses (facilitation des démarches administratives pour nos entreprises, amélioration de la trésorerie des entreprises attributaires de marchés, clauses pour lutter contre la sous-traitance...) que nous avons inscrites dans une charte signée le 28 octobre 2016 avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Deux ans après la mise en place de la charte, force est de constater que les résultats sont extrêmement positifs. En 2018, la Région a notifié 497 marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et autres services liés au bâtiment. 95,4% d'entre eux ont été attribués à des entreprises normandes.

Parmi ces 497 marchés, figurent 30 marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation dans nos lycées et CFA. 100% d'entre eux ont été attribués aux architectes normands! 5 millions d'euros ont ainsi été injectés dans la profession. Ils généreront eux-mêmes plusieurs centaines de millions d'euros de travaux pour nos entreprises locales.

La bonne santé du secteur du Bâtiment et des travaux publics est naturellement un enjeu majeur pour votre profession. Comme vous l'aurez constaté, la Région Normandie l'a parfaitement intégré et est déterminée à amplifier cette dynamique!



## MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

### NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffmederic-humanis.com](http://malakoffmederic-humanis.com)



malakoff médéric  
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PERSONNES (AMAP) - Association agréée par la loi du 27 juillet 1907 (N° 014 500 000) - Siège: 21 rue Lafayette, 75009 PARIS - N° SIREN 8140 399 830  
ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (AMRC) - Association agréée par la loi du 27 juillet 1907 - Siège: 21 rue Lafayette, 75009 PARIS - N° SIREN 8140 600 001

CE RÉSEAU HAUT-NORMAND (EURE ET SEINE-MARITIME) REGROUPE AUJOURD'HUI UNE QUINZAINE D'ADHÉRENTS. Bien que son fonctionnement s'apparente plus à un club d'échanges entre architectes de tout poil, le RAN s'appuie aussi sur l'Unfsa dans le cadre de son action syndicale.



Emmanuel Patrizio,  
président du RAN

## LE RÉSEAU DES ARCHITECTES NORMANDS

### Un réseau

Le RAN se définit avant tout comme un club d'échanges, confraternel et convivial. Nous proposons des réunions trimestrielles où chacun peut venir parler de sa situation et de sa pratique professionnelle. L'objectif principal est l'échange, très informel, afin de sortir les architectes de leur isolement. Soirées thématiques, partages d'expériences, visions partagées (ou pas)... L'essentiel est de faire vivre une confraternité au sein d'une profession trop souvent considérée comme très concurrentielle et trop égocentrée. La satisfaction du RAN sur la dernière décennie est de s'être ouvert à de jeunes agences ou à de très petites structures. La qualité des échanges est bien meilleure quand les parcours ou les pratiques sont diversifiés. Notre plus "gros" adhérent représente cinquante personnes, le plus "petit" travaille seul. Mais les questions que se pose une agence importante peuvent intéresser un auto-entrepreneur. Les doutes ou les difficultés d'un exercice libéral peuvent tout autant interroger les cabinets plus structurés. Quant aux thèmes abordés, ils ne manquent pas : l'évolution du marché, le BIM, la convention collective, la Loi Elan, les pratiques professionnelles, le mode de dévolution des marchés de travaux... Et sur tous ces thèmes, il y a débat. L'objectif du RAN n'étant surtout pas d'arrêter une ligne de pensée unique ou un consensus dans les actions, mais simplement de réfléchir ensemble.

### Un syndicat

Bien que notre réseau, en région, soit plus tourné sur l'échange que sur l'action syndicale à proprement parlé, le RAN a toujours choisi d'être affilié à l'Unfsa. Pourquoi ? Parce que nous pensons que le partage d'expériences, dans notre quotidien, n'interdit pas la compréhension d'un contexte plus global. Nous sommes également nombreux à penser que l'action syndicale se décline de plus en plus sur des enjeux nationaux, plus que locaux. Être adhérent à l'Unfsa nous permet donc de faire remonter et descendre l'information. Cela nous permet aussi de nous appuyer sur des bases de données statistiques, des compétences juridiques, des conseils sur le dialogue social dans nos agences. En résumé, nous sommes toujours un réseau local, libre et convivial... mais avec le conseil et la compétence de l'Unfsa en plus.

### Des objectifs

#### Objectif 1 : le RAN, ce n'est pas du copinage ou un club fermé.

C'est tout sauf un réseau de copains ou copines soucieux de préserver leurs intérêts ou leur pré carré. Preuve en est, nous sommes la plupart du temps concurrents les uns contre les autres. Nous sommes donc soucieux d'ouvrir notre réseau à qui le souhaite, aux seules conditions d'être ouvert au dialogue et de garder un esprit confraternel dans les échanges. À court terme, nous voudrions croître à une vingtaine d'adhérents, afin d'être plus représentatifs de notre territoire et de la variété des pratiques professionnelles. Et puis, il en est d'un réseau comme d'un organisme vivant : le sang neuf et le renouvellement participent de sa bonne santé !

#### Objectif 2 : le RAN se propose d'être le relais local du certificat de signature électronique.

Cette obligation qui s'impose à notre profession demande du temps et de l'anticipation. Nous nous proposons d'aider les confrères dans cette démarche obligatoire en marché public. Grâce au partenariat Certeurope – Unfsa, nous pouvons proposer une offre plus économique et à proximité des agences d'architecture.

#### Objectif 3 : le RAN doit faire vivre le dialogue social dans nos agences.

Bien sûr, nous participons aux négociations annuelles avec les partenaires sociaux pour la valeur du point, mais nous cherchons aussi à relayer les bonnes pratiques de manière à travailler dans un environnement professionnel serein et qualitatif. À titre d'exemple, les années passées, nous avons beaucoup échangé sur l'avenant de la convention collective et la nouvelle classification des collaborateurs. De ce fait, les changements se sont faits plutôt intelligemment et en douceur dans nos agences.

#### Objectif 4 : le RAN souhaite poursuivre son partenariat avec la Maison de L'Architecture – Le Forum, très actif dans notre région.

Notamment pour le voyage annuel à l'étranger, occasion unique de découvrir d'autres architectures, d'autres cultures, d'autres envies. Cette année : la Corée du Sud !

Bien que notre réseau, en région, soit plus tourné sur l'échange que sur l'action syndicale à proprement parlé, le RAN a toujours choisi d'être affilié à l'Unfsa.

L'UNSA ET  
L'ÉQUIPE  
DE PASSION  
ARCHITECTURE  
REMERCIENT TOUS  
LES ARCHITECTES  
AYANT CONTRIBUÉ  
À LA RÉALISATION  
DE CE CAHIER  
DÉDIÉ À LA RÉGION  
NORMANDIE  
PAR L'ENVOI  
DE LEURS DOSSIERS :

ALAIN DUFRESNE, ATELIER COSME ARCHITECTURE, SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE, CHRISTOPHE BIDAUD  
(2 © GRÉGOIRE AUGER), BUREAU 112 (3), EN ACT, ATELIER DES DEUX ANGES, ARTEFACT, ANTOINE LAINÉ, YVES  
PÉNISSON, SOPHIE LEBEURY (1 © GUILLAUME JOUET), MVT, ATELIER ROUENNAIS D'ARCHITECTURE, O2 ARCHITECTURE,  
ATELIERS 6.24 (4 © VINCENT RUSTUEL), JBL ARCHITECTE, DUPONT NICOLAY RATTIER ARCHITECTURE, GEORGES LESCOPI,  
JVARCHI & ASSOCIÉS, ATELIER A2B, ATELIER FÉRET & FRECHON ARCHITECTES, NH3 CRÉATIONS (5 © PHILIPPE LACROIX)



# L'architecture

## NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE

### RÉGION NORMANDIE

## ALAIN DUFRESNE

ROUEN (76)



CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE DE SPORTS – COLLÈGE  
PIERRE MENDÈS FRANCE,  
LILLEBONNE (76)

Maître d'œuvre :  
E+S ARCHITECTES,  
architecte mandataire  
– conception ;  
Alain Dufresne,  
architecte associé – exé  
Maître d'ouvrage :  
Département de  
la Seine-Maritime,  
Direction  
des collèges  
Livraison :  
novembre 2016



## CHRISTOPHE BIDAUD ARCHITECTES

ROUEN (76) – [www.cbarchitectes.fr](http://www.cbarchitectes.fr)



1 ET 2) EHPAD ANDRÉ COUTURIER, RUGLES (27) :  
restructuration et extension en site  
occupé – EHPAD de 100 lits –  
RT2012 -20% + BBC  
Maître d'œuvre : Christophe Bidaud  
Maître d'ouvrage : EHPAD  
André Couturier  
Livraison : avril 2018

3) CFA ESPACE LANFRY, SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY (76) : construction neuve –  
locaux de formation et d'hébergement – RT2012 -20%  
Maître d'œuvre : Christophe Bidaud, architecte mandataire ;  
Atelier Architecture Carpentier et Decrette, architecte associé  
Maître d'ouvrage : BTP CFA Haute Normandie de Rouen



## SCPA DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE

GUILLAUME DALIGAUX & JOËL VAN NIEUWENHUYSE

BAYEUX (14) – [www.dvn-architectes.com](http://www.dvn-architectes.com)

CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE MULTI-ACTIVITÉS  
À SAINT-SEVER (14)

Maître d'œuvre :  
SCPA Daligaux  
Van Nieuwenhuyse,  
architecte  
mandataire  
Maître d'ouvrage :  
Commune  
de Saint-Sever  
Livraison :  
juillet 2015



Façade est sur coursive



Détail sur coursive extérieure

## BUREAU 112

JEAN-MICHEL CATRY ET EMMANUEL PATRIZIO  
ROUEN (76) – [www.bureau112.fr](http://www.bureau112.fr)

CONSTRUCTION  
DE 30 LOGEMENTS  
ET LOCAL D'ACTIVITÉ,  
ROUEN (76) :  
niveau passif –  
écoquartier  
Maître d'œuvre :  
Bureau 112  
Maître d'ouvrage :  
LinkCity, Logiseine –  
Partenaires : Bouygues  
Bâtiment Grand  
Ouest, Prisme  
Livraison : 2014



## EN ACT ARCHITECTURE

RICHARD ROUSSEL, BRUNO RIDEL,  
GEORGES GANZ & ASSOCIÉS  
EU (76) – [www.enact-architecture.fr](http://www.enact-architecture.fr)

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC À L'ENTRÉE DU PARC PAYSAGER  
DE NEUVILLE-LES-DIEPPE (76) : crèche, salle d'activité, relais assistantes  
maternelles, locaux gardiennage du parc et logement de fonction  
Maître d'œuvre : En Act Architecture – missions base,  
EXE partielle, OPC, démarche HQE  
Maître d'ouvrage : Ville de Dieppe (76)  
Livraison : 2018



## ATELIER DES DEUX ANGES

ROUEN (76) – [www.atelierdesdeuxanges.fr](http://www.atelierdesdeuxanges.fr)

© GRÉGOIRE AUGER



1) LES VILLAS KENNEDY,  
GRAND QUEVILLY (76) :  
construction de 72  
logements collectifs +  
commerces – label BBC  
Maître d'œuvre :  
Atelier des deux anges  
Maître d'ouvrage :  
Nexity - Georges V  
Livraison : juin 2015

2) LE CLOS SAMSON,  
GRAND COURONNE (76) :  
construction d'un institut  
médico-éducatif –  
démarche HQE  
Maître d'œuvre :  
Atelier des deux anges  
Maître d'ouvrage :  
IME Le Clos Samson  
Livraison : décembre  
2016



© ANTOINE MERCUSOT

## ATELIER ROUENNAIS D'ARCHITECTURE

FABRICE LAURENT, CATHERINE HENRY-LAURENT  
MONT-SAINT-AIGNAN (76) - [www.ara-architectes.fr](http://www.ara-architectes.fr)



1  
© ERIC FELTER

1) "LA SOUCOUBE", MONT-SAINT-AIGNAN (76):  
aménagement d'espaces polyvalents pour la vie étudiante  
Maître d'œuvre: ARA, mandataire  
Maître d'ouvrage: Habitat 76 + CROUS Normandie  
Livraison: 2016

2) "LE CARRÉ  
TRIANON",  
ROUEN (76):  
construction de  
15 logements  
collectifs,  
20 logements  
individuels  
et un commerce  
ainsi que la  
réhabilitation  
d'un logement  
individuel  
Maître d'œuvre:  
ARA, mandataire  
Maître  
d'ouvrage:  
SCCV Le Trianon  
Livraison: 2018



2  
© GAUTHIER LAURENT

## ARTEFACT ARCHITECTURES

ROUEN (76)  
[www.artefact-archi.com](http://www.artefact-archi.com)

"LA FILATURE", ROUEN (76):  
construction d'un bâtiment  
tertiaire labellisé passivhaus®  
Maître d'œuvre: ARTEFACT,  
architecte mandataire  
Maître d'ouvrage: MATMUT  
Livraison: 2017



© JULIEN TRAGIN



© JULIEN TRAGIN

## NH3 CRÉATIONS

PHILIPPE LACROIX  
CAIRON (14)

CONSTRUCTION D'UNE MAISON  
CONTEMPORAINE PASSIVE À CAIRON (14)  
Maître d'œuvre: NH3 Créations  
Maître d'ouvrage: privée  
Livraison: juin 2014



© PHILIPPE LACROIX - NH3 CRÉATIONS



© PHILIPPE LACROIX - NH3 CRÉATIONS

## GILET JAUNE ET NUMÉRIQUE



**Lionel Blancard de Léry,**  
président du Club BIM Prescrire

J'avais rédigé un édit, pour vous parler du pot de clôture du Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB), de l'émergence de l'Association pour le Développement Numérique dans la construction (ADN construction), légitime successeur à reprendre les actions du PTNB et dont l'Unfsa assure la vice-présidence chargée du "Process collaboratif", des travaux prolifiques du GT BIM de l'Unfsa, des fêtes de fin d'année...

Mais une rencontre animée dans Paris avec un gilet jaune m'a interpellé. Il venait, selon ses dires, d'une province "abandonnée" par le Président Macron, dépourvue de ses services publics (fermeture de la maternité et de la gare), sans avenir pour ses jeunes. Je l'interrogeais "naïvement" sur le sujet du numérique. Source, selon moi, d'emplois nouveaux pour la région. Je lui expliquais

que sa belle province, plutôt rurale, pouvait attirer des jeunes et des moins jeunes, désireux de vivre à la campagne, de travailler à distance et de venir occasionnellement à Paris par le train pour maintenir un lien physique avec leur entreprise. Cet isolement numérique, conjugué à la difficulté de se déplacer, accentuait son sentiment de désespoir.

Monsieur le Président, l'urgence d'une France numérique doit être une priorité nationale!

Cette conquête de territoire numérique est l'avenir de notre pays où, de l'égalité et de la liberté de travailler de façon identique, du plus petit village à la grande métropole, viendra la fraternité entre nos concitoyens. Sinon cette haine perceptible chez mon gilet jaune envers "la France des villes" verra "la France des champs" se révolter. L'accès au numérique est un droit. Notre devoir est de l'offrir à tous, pour croire encore à un développement harmonieux de nos territoires.

**ARRÊTONS DE NOUS FOCALISER SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE;** les vrais sujets sont la requalification architecturale, le confort, le bien-être, la santé, la sécurité et la valorisation patrimoniale et au passage bien sûr, les économies d'énergie.

Grâce au BIM, chacun peut désormais conjuguer transition numérique et transition environnementale.

## LE BIM AU SERVICE DE LA REQUALIFICATION ARCHITECTURALE



**François Pélegrin,**  
architecte

© STUDIO LEBLOIT PERIN

RÉHABILITER ne suffit plus, il faut REQUALIFIER! Preuve est faite que le diagnostic énergétique constitue un frein majeur au passage à l'acte, puisqu'il fait surtout apparaître "des temps de retour" trop importants aux yeux des copropriétaires.

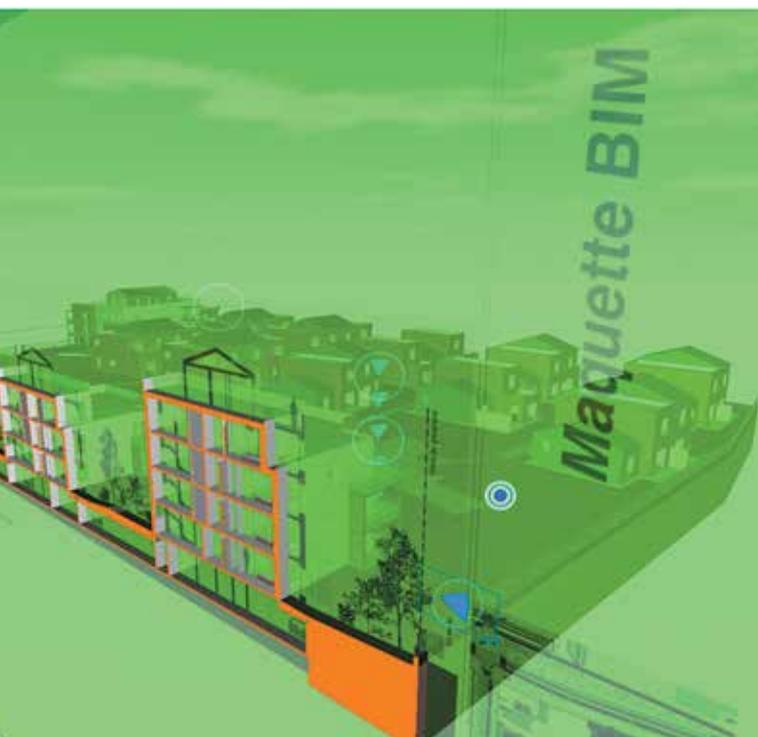
Le levier réside dans le diagnostic architectural et technique global: regards croisés de l'architecte et du thermicien, tous deux professionnels qualifiés, indépendants et responsables.

La requalification globale vise à repenser les bâtiments pour les modes de vie actuels et futurs, à améliorer les confort et les usages et à valoriser l'image architecturale pour recréer l'envie et la fierté d'habiter son immeuble, tout en augmentant la valeur patrimoniale.

Le projet RBR2020 (Réflexion Bâtiment Responsable) confirme cette orientation puisqu'il vise une approche globale prenant en compte les performances plurielles des espaces engendrés. L'autre levier réside dans la réalisation d'actions de requalification architecturale à l'échelle "du quartier".

Certes, le passage à l'acte reste compliqué, notamment par la lenteur des processus de décision inhérents à une copropriété. Et il faut actuellement 5 à 7 ans...

Or on pourrait gagner 2 ou 3 ans en repensant le mode de consultation (audit global + maîtrise d'œuvre) et gagner encore un temps précieux en jouant pleinement la carte du BIM.



La maquette numérique alias BIM / Bouleversement Interprofessionnel Majeur est appelée à révolutionner les pratiques professionnelles tout au long du processus de programmation, de conception, de concertation, de consultation, de réalisation, d'exploitation-maintenance.

Elle est, entre autres, un formidable outil de représentation du projet de façon intelligible pour tous, elle démocratise sa compréhension, facilite l'indispensable concertation : un projet réussi, c'est un projet adopté donc "partagé" par tous.

Elle permet de travailler à partir d'un état existant fiable. En réhabilitation, on ne dispose pas toujours des plans, coupes, façades. À partir d'un relevé géométrique, d'un scan 3D ou simplement des plans d'origine (papier), la première étape consiste à modéliser en

BIM / IFC l'immeuble à réhabiliter avec son environnement proche. La saisie doit refléter la réalité constructive de l'immeuble et distinguer les éléments composants l'ensemble.

Cette modélisation, coûteuse pour l'architecte, peut être amortie puisqu'elle permet à tous d'obtenir des représentations, des métrés et des simulations fiables, gage de gains de qualité.

Enfin, elle donne confiance aux copropriétaires et facilite l'adhésion. La maquette numérique garantit la traçabilité des échanges et permet l'accès à toutes les informations utiles pour l'exploitation maintenance ultérieure. Elle constitue la base du "carnet numérique d'entretien".

En résumé : **maquette numérique = transparence -> confiance -> garantie de performances.**

## LE BIM EN ACTION

### Maîtrise d'ouvrage

SNCF RÉSEAU, Agence Projets Gares & Accessibilité, "APGA"  
- Directeur et porteur du projet BIM de l'Agence : Christophe Berger (ingénieur)  
- Pilote de la démarche d'implémentation du BIM au sein de "APGA" : Nawal Badaoui (architecte et titulaire d'un Master BIM)

### Contexte

L'Agence Projets Gares & Accessibilité a pour objectif de déployer le BIM sur l'ensemble du cycle de vie de ses ouvrages et l'ensemble de ses projets et de passer en full BIM en 2023.

En partenariat avec la société GESTOBAT, notre collaboration consiste à former et accompagner une équipe de l'Agence APGA, afin de monter un projet témoin en processus BIM.

Les projets de l'Agence Gares & Accessibilités sont complexes en raison de la multiplicité des intervenants, des nombreux équipements impactés, de la diversité des typologies des gares et enfin de la planification à long terme des interventions.

Le Processus BIM a pour objectif de coordonner l'ensemble des données et des intervenants mais avec une nouvelle méthodologie de travail, une nouvelle approche collaborative, une évolution vers une vision globale qui permet de faire interagir toutes les compétences nécessaires en amont et tout au long du projet en visant un zéro faute. Le travail en Processus BIM devant se faire d'une façon transversale impose une rigueur et une coordination globale. L'équipe, sensibilisée par notre "**influenceuse**", a bien compris l'enjeu afin d'élever le niveau des études préalables d'un projet, mais aussi le niveau technique des chantiers menés par la SNCF.

La communication, qui était une qualité de travail au sein de cette équipe, se renforce et s'enrichit de nouvelles méthodes. "**L'innovation d'aujourd'hui est la routine de demain.**"

### Projet

Formation initiale de l'équipe, puis formation spécialisée par métier, le projet peut démarrer.



**Zeina Khawam,**  
architecte gérante de l'Agence  
RARE Architecture  
et spécialiste BIM

### Objectifs BIM du projet de la gare de Nangis :

La principale innovation de ce projet est la gestion de la donnée dans la maquette numérique au démarrage des études, sachant que ce projet BIM comprend la 3D (vision globale), la 4D (planification) et la 5D (budget situations). La société Gestobat, économiste à la base, a été missionnée pour atteindre cet objectif en expérimentant sa méthodologie à ce projet.

Nous avons démarré le processus en BIM de niveau 2, ce qui a nécessité divers suivis : accompagnement tout le long des études, sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage au processus BIM en les impliquant dès le début des études par le biais de Viewer afin de s'approprier le projet en 3D, vérification de la maquette numérique de l'existant (nuage de points et modélisation de l'existant), organisation de la plateforme collaborative qui sera la mémoire vivante du projet, maquette numérique architecturale et modèles associés par métier (corps d'état), vérification des maquettes livrées, suivi des dépôts des différents fichiers sur la plateforme et, réunions régulières avec les intervenants (maîtrise d'ouvrage, architectes, bureau d'études...).

Gare de Nangis, Donnée d'entrée, Maquette numérique existant





Page d'accueil sur la plateforme pour le projet de la Gare de Nangis



La montée en compétence BIM de l'équipe s'opère sur du concret, en s'appuyant sur la formation sur mesure. L'aspect pratique et ludique du BIM prend aussi son importance, comme l'utilisation de la visite virtuelle immersive sur site afin de comparer et de vérifier la prise en compte de tous les équipements de la gare par exemple.

**Le BIM, Building Information Modeling**, se révèle pour eux comme une boîte magique où tout est concentré, classé, détaillé ou filtré à la demande. C'est une base pouvant englober information graphique et information sémantique, tout en restituant au maître d'ouvrage une réplique réaliste, un clone de son ouvrage à construire ou à rénover avant la réalisation du projet.



**La mission en Phase réalisation (DOE):**

Le BIM manager agit en permanence, ainsi que la synthèse, afin de mettre à jour les maquettes numériques: La mise à jour des supports DOE/DIUIO, les commandes et approvisionnements, les procès-verbaux d'essais, etc.

**La Gestion maintenance:**

La maintenance des gares est un sujet crucial, sa gestion se verra facilitée par la préparation en amont de toute la base de données dans la maquette numérique. Chaque mainteneur aura une maquette numérique allégée avec les équipements spécifiques.

Nomenclature liée à la maquette numérique: La sémantique, chaque objet est enrichi par une ou plusieurs informations



Ventilation des données suivant un cadre de bordereau

**Conclusion**

Le métier d'architecte est très diversifié et le monde de la construction se transforme. Le BIM est en action, mais cela ne doit pas changer les fondamentaux du métier de l'architecte, au contraire des nouvelles missions s'ouvrent à nous. C'est donc une étape obligatoire à traverser, sinon le grand nombre de missions qui nous incombent va diminuer progressivement. Car le risque existe que toutes ces missions soient exécutées par d'autres intervenants, les grands groupes puissants ou les bureaux d'études qui ont déjà adopté ces nouvelles technologies et surtout le processus BIM en question. Le rôle de l'architecte ne s'arrête pas à la mission du permis de

construire, obligatoire pour la plupart des nouveaux projets et des projets de réaménagement. Pour conforter notre position dans la société, l'architecte doit évoluer, se former et intégrer les évolutions qui touchent à son métier. Il doit adopter en premier les "3C", piliers du processus BIM: Communiquer, Communiquer, Communiquer. Les projets deviennent de plus en plus techniques, ce qui demande de nouvelles compétences de la part de tous les intervenants sur les projets, et bien sûr des architectes. Par conséquent, la formation initiale dans les écoles d'architecture doit évoluer afin de savoir gérer l'aspect technique et de savoir communiquer avec les différents intervenants nécessaires au processus de création et de construction d'un projet.

Pour gérer votre contrôle fiscal,  
vous allez devoir compter.



Sur nous.

**LA CONVENTION PROTECTION FISCALE DE VOTRE CONTRAT  
PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE COUVRE VOS FRAIS  
DE SUIVI EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL:**

- > honoraires de l'expert-comptable lors des opérations de vérification,
- > honoraires d'un avocat fiscaliste si son intervention est nécessaire,
- > frais et honoraires engendrés par un recours contentieux.

Abordez votre fiscalité en toute sérénité et consacrez-vous à votre métier...  
**Avec la MAF, vous (vous) économisez !**

**[www.maf.fr](http://www.maf.fr)**

Mutuelle des Architectes Français assurances (MAF assurances) entreprise régie par le code des assurances, société d'assurance  
mutuelle à cotisations variables, dont le siège social est situé au : 119, boulevard Malesherbes, 75016 Paris Cedex 12  
Tél : 02 35 70 50 00 E-mail : [info@maf.fr](mailto:info@maf.fr)

ASSURANCE  
PROFESSIONNELLE

**PROTECTION  
CONTRÔLE  
FISCAL**

**MAF**

Mutuelle  
des Architectes  
Français  
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.